

Etat de Vaud
Hospices cantonaux

LES PROFESSIONS DE LA SANTE
Guide des formations

Citation suggérée : Les professions de la santé. Guide des formations. Lausanne : Hospices cantonaux, 1998 (Raisons de santé, 16).

Etude financée par : Hospices cantonaux, Lausanne

Remerciements : Nous remercions chaleureusement de leur précieuse contribution :

Madame Catherine Merrien qui a effectué le travail de documentation,

Madame Inka Moritz qui a finalisé le document,

Monsieur Emmanuel Masson qui a coordonné et supervisé ce travail,

ainsi que toutes les directrices et tous les directeurs ou responsables de Centres de formation pour les informations qu'ils nous ont transmises

Bulletin de commande en dernière page

AVANT-PROPOS

L'objectif visé par ce recueil est de présenter en un seul document un large éventail de l'offre de formation dans les professions de la santé et de permettre ainsi de percevoir la richesse de ces métiers.

Ce document s'adresse avant tout aux jeunes qui doivent choisir une filière de formation et aux orienteurs professionnels. Ce document ne remplace pas les brochures de présentation de chaque école ou centre de formation, mais doit faciliter l'accès à ces écoles ou centres de formation.

Par ailleurs, les professionnels de la santé pourront trouver dans ce recueil de nombreuses pistes pour enrichir leurs connaissances par le biais des formations complémentaires ou continues, dans un cadre que nous espérons de plus en plus pluridisciplinaire.

Conscients qu'il s'agit là d'un premier essai encore très imparfait, nous vous remercions d'ores et déjà des remarques que vous pourrez nous faire parvenir.

Vous pouvez les adresser à :

HOSPICES CANTONAUX
à l'att. de Mademoiselle I. Stronati
Rue du Bugnon 21
1005 Lausanne
Fax : 021/314.69.58
e-mail : Isabella.Stronati@hospvd.ch

TABLE DES MATIERES

Formations de base	1
Introduction	3
1 Aide-soignant	5
2 Ambulancier	9
3 Diététicien	13
4 Ergothérapeute	17
5 Hygiéniste dentaire	21
6 Infirmier niveau I	25
7 Infirmier niveau II	29
8 Laborantin médical	33
9 Pédicure - Podologue	37
10 Physiothérapeute	41
11 Sage-femme	45
12 Technicien en radiologie médicale	49
13 Technicien en salle d'opération	53
14 Assistant social	57
Formations continues	61
Nécessité d'une formation continue.....	63
1 Ambulancier	65
2 Ergothérapeutes	67
3 Centre romand d'éducation permanente Association suisse des Infirmières	69
4 Laborantin médical	71
5 Formation continue en physiothérapie	73
6 Technicien en radiologie médicale Contrôle de qualité en radiodiagnostic	75

7	Technicien en radiologie médicale	
	Formation continue en radioprotection et technique radiologique	77
8	Laborantin médical	79
9	Programme du service de formation continue du CHUV	81
10	Activités de formation continue du centre de formation H+	83
11	Introduction à l'éthique en psychiatrie	85

Formations complémentaires 87

	Introduction	89
1	ESEI	91
2	Les activités de formation complémentaire du centre de formation H+	95
3	Infirmier - Formation complémentaire de clinicien niveau I	97
4	Infirmier - Formation complémentaire en anesthésie	99
5	Infirmier - Formation complémentaire en soins intensifs	101
6	Infirmier - Formation complémentaire en salle d'opération	103
7	Laborantin médical - Formation supérieure et de cadres	105
8	Laborantin médical - Formation complémentaire spécialisée cytotechnicien	109
9	Assistant social	111
10	Formation de physiothérapeute enseignant	113

Formations universitaires 115

	Introduction	117
1	Séminaire de gestion hospitalière	119
2	Bioéthique	121
3	Diplôme en économie et administration de la santé	123
4	Management des Institutions de santé	125
5	Ingénierie biomédicale	127
6	Certificat en nutrition humaine	129
7	Cours postgrade de santé au travail	131

Chapitre I

FORMATIONS DE BASE

INTRODUCTION

Les professions de la santé, dont les formations de base sont décrites ci-après, ont été retenues sur le modèle des dispositions de la Loi du 29 mai 1985 sur la Santé Publique du Canton de Vaud (articles 123 à 133), modifiée le 17 décembre 1997.

Cette Loi (dite LSP) classe dans les professions soignantes, les professions d'ergothérapeute, d'infirmière, de pédicure, de physiothérapeute, de sage-femme, de logopédiste-orthophoniste et de diététicien.

Sont classées par ce texte dans les professions médico-techniques, les professions de technicien en radiologie médicale, de technicien en salle d'opération, de laborantine médicale et d'opticien (non décrit ici).

La présentation qui suit retient donc la classification de la Loi en présentant d'abord les écoles du canton de Vaud, publiques ou privées, qui dispensent ces formations de base, puis les autres écoles de Suisse romande.

A cette liste des professions de la santé, a également été ajoutée la profession d'assistant social, activité qui s'exerce bien souvent à l'intérieur, ou en complément de l'institution soignante, et dont elle est devenue aujourd'hui un partenaire essentiel.

Pour ces diverses formations, des bourses d'études peuvent être sollicitées auprès des cantons d'établissement des étudiants.

La plupart de ces formations sont sanctionnées par un certificat reconnu par la Croix-Rouge suisse. L'enregistrement du certificat à la Croix-Rouge suisse coûte Fr. 130.-.

L'admission à ces différentes écoles requiert une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

1 AIDE-SOIGNANT

1.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

En milieu hospitalier, en institution, dans des établissements pour personnes âgées, l'aide-soignant travaille toujours sous la supervision du personnel infirmier, exécute les soins de base et assume les tâches de la vie quotidienne du patient : toilette, assistance au cours des repas, soins de base, entretien de la chambre, du mobilier, des instruments, du matériel.

L'aide-soignant participe à l'accompagnement dans les situations de crise et en fin de vie, prend part à des actions de promotion et de maintien de la santé, de prévention des maladies et des accidents.

L'aide-soignant assure également un service de garde et de veille, avec des horaires variables et irréguliers.

1.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

Il existe deux types de formation : à temps plein ou en cours d'emploi.

A temps plein

- La durée de formation est d'une année (44 semaines).
- La rentrée a lieu en octobre.
- La formation à temps plein se divise en trois cycles, d'une durée respective de cinq, quatre et trois mois. Chaque cycle comprend des cours et des stages dans des établissements différents.
- L'enseignement théorique représente un tiers du temps de formation. Une trentaine d'heures est consacrée à l'enseignement individuel : supervision de travaux, enseignements cliniques, validation de techniques de soins.
- La partie pratique représente les deux autres tiers du temps de formation.

En cours d'emploi

- La durée de formation est de 18 mois.
- La rentrée a lieu deux fois par an, en mars et octobre.

1.3 LE PROGRAMME DE FORMATION

Reconnu par la Croix-Rouge suisse, il est organisé en modules et vise à permettre le développement des capacités dans les domaines suivants : observation et perception, communication, habileté manuelle, organisation du travail, sens des responsabilités dans l'accomplissement des tâches.

1.4 CONDITIONS D'ACCES

- Scolarité obligatoire achevée.
- L'âge minimum requis est 18 ans au jour de l'entrée.
- Avoir subi avec succès l'examen auprès de la commission d'admission.
- Le cas échéant, des tests ou entretiens.
- Deux mois au minimum de pratique en milieu hospitalier sont exigés pour la formation à plein temps.
- Pour la formation en cours d'emploi, avoir un employeur dans le domaine des soins à un taux minimum d'occupation de 50% et 6 mois d'expérience chez cet employeur.

1.5 FRAIS D'INSCRIPTION - ECOLAGE

- Finance d'inscription : prévoir environ Fr. 150.- pour la constitution du dossier.
- L'écolage représente Fr. 500.- pour les 12 mois de la formation à plein temps, Fr. 750.- pour les 18 mois en cours d'emploi.
- L'élève à plein temps bénéficie d'une allocation annuelle de stage versée par l'école de Fr. 400.- par mois.
- La rémunération de l'élève en cours d'emploi dépend de son employeur.

1.6 LIEUX DE FORMATION

Dans le canton de Vaud :

Ecole de soins infirmiers Subriez (ESIS)
23, avenue de l'Île heureuse
1800 Vevey
Tél. : 021/944.49.31

Dans les autres cantons :

Berne

CEFOPS
3, route de Sonvilier
2610 Saint-Imier
Tél. : 032/941.41.68

Neuchâtel

Centre neuchâtelois de formation
aux professions de la santé
82, route de la Prévoyance
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. : 032/967.20.01

Fribourg

Ecole du personnel soignant
15, route des Cliniques
1700 Fribourg
Tél. : 026/305.40.00

Valais

Ecole valaisanne de soins infirmiers
5, chemin de l'Agasse
1950 Sion
Tél. : 027/329.41.11

Genève

Le Bon Secours
47, avenue de Champel
1206 Genève
Tél. : 022/346.54.11

Jura

Ecole de soins infirmiers du Jura
2, faubourg des Capucins
2800 Delémont
Tél. : 032/422.31.93

1.7 CERTIFICAT

Certificat de capacité d'aide-soignant reconnu par la Croix-Rouge suisse et les cantons suisses.

1.8 QUALITES REQUISES

Equilibre psychique et maturité d'esprit, bon sens pratique, esprit d'équipe et de collaboration, patience, sens des relations humaines, qualités d'écoute et désir d'aider les gens, bonne résistance physique, discrétion professionnelle.

2 AMBULANCIER

2.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

Professionnel des situations d'urgences pré-hospitalières et de la prise en charge de patients lors de transferts programmés, il est confronté aux victimes de malaises ou d'accidents comme aux personnes handicapées ou malades auxquelles il applique les premiers soins d'urgence, seul ou en collaboration avec le médecin, qu'il seconde.

2.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

Il s'agit d'une **formation en cours d'emploi**.

Cette formation, conforme aux directives de la Commission médicale des soins d'urgence (CMSU), est organisée en semestres. Elle se subdivise en une formation de base de 6 mois et une formation professionnelle proprement dite de 18 mois.

- La formation de base, théorique et pratique de 6 mois, comporte 200 heures.
- La formation professionnelle, théorique et pratique, dure 18 mois à Lausanne et correspond à 720 heures.
- Au total, la formation dure 2 ans et demi à 3 ans, **en alternance** avec l'emploi dans un service d'ambulance ou de secours, public ou privé.
- Début des cours en août ou septembre, selon la formation suivie.

2.3 LE PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de la formation de base comprend trois parties :

- Un cours de 80 heures consacré aux bases d'anatomie, situations d'urgence et interventions appropriées.
- Un stage hospitalier de 90 heures implique le stagiaire dans la prise en charge d'un patient en détresse (salle d'anesthésie, service des urgences, etc.).
- Un stage d'ambulancier d'une durée d'environ 30 heures associe l'apprenant à l'activité habituelle d'intervention du service d'ambulance.

La formation d'ambulancier professionnel (dite formation complémentaire IAS) :

- Elle se décompose en une formation théorique (400 heures) de trois cours (A, B, C), un stage hospitalier de 160 heures et un stage ambulancier de 160 heures.

- Il s'agit d'un approfondissement des cours de base (mesures d'urgence pour sauver la vie, formation spécifique, secours et soins d'urgence) et du stage hospitalier. Il doit permettre à l'apprenant de maîtriser l'état du patient sur les plans neurologique, respiratoire, circulatoire, sous la supervision de l'infirmière ou du médecin anesthésiste (exemple : apprécier l'imminence et participer à un accouchement normal sous la surveillance d'une sage-femme). Au terme du stage ambulancier de 160 heures, l'apprenant est prêt à se comporter en situation d'urgence, comme un professionnel de santé.

2.4 CONDITIONS D'ACCES

- Etre âgé de 18 ans révolus à l'entrée en formation.
- Posséder un CFC en trois ans ou un titre jugé équivalent.
- Etre titulaire du permis de conduire pour le transport professionnel de personnes
- Posséder un emploi dans une entreprise d'ambulance ou de transport.
- Pour se présenter à l'examen final, obligation de totaliser trois ans d'activité à temps plein dans un service d'ambulance ou de secours, public ou privé.

2.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Finance d'inscription : prévoir environ Fr. 100.- pour la constitution du dossier.
- L'écolage représente Fr. 250.-/élève.
- L'achat des livres est à la charge des élèves.
- Le financement de la formation est assuré par le canton du domicile professionnel de l'ambulancier. S'agissant d'une formation en cours d'emploi, la rémunération du stagiaire est celle qui lui est versée par son employeur.

2.6 LIEUX DE FORMATION

Dans le canton de Vaud :

Centre Fernand Martignoni (CFM)
Ecole d'ambulancier(ère)s
3, chemin de la Damataire
1009 Pully
Tél. : 021/729.65.35

Dans les autres cantons :

Fribourg

Ecole de formation CRS Nottwil
Antenne romande
Case postale 101
1752 Villars-sur-Glâne
Tél. : 026/422.54.60

Genève

CEPSPE
Formation d'ambulancier(ère)s
6, chemin de Thury
1206 Genève.
Tél. : 022/347.49.59

2.7 CERTIFICAT

La formation de base est sanctionnée par un *certificat de formation de base d'ambulancier* contresigné par la commission médicale de sauvetage de la Croix-Rouge suisse (CMS - CRS) pour le Canton de Vaud et le *brevet cantonal d'ambulancier* à Genève.

La formation complète est sanctionnée par le titre *d'ambulancier professionnel de l'IAS* (interassociation de sauvetage).

2.8 QUALITES REQUISES

Disponibilité (horaires irréguliers, gardes de nuit ou de week-end), rapidité, maîtrise de soi, sens de l'initiative, des responsabilités et de l'observation, bonne santé physique et psychique.

2.9 EXERCICE DE LA PROFESSION - DIVERS

L'ambulancier doit aussi posséder une parfaite maîtrise du trafic routier, veiller au contrôle et à la maintenance du véhicule.

L'ambulancier peut exercer de manière autonome à son compte, dans des entreprises privées ou service de secours public. Cours et séminaires sont régulièrement organisés pour lui permettre d'actualiser ses connaissances dans le domaine de la santé en évolution.

Les activités de l'ambulancier peuvent se dérouler à temps plein ou être combinées avec un autre travail (policier, pompier, etc.).

3 DIETETICIEN

3.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

En milieu hospitalier ou extra-hospitalier, le diététicien assure des responsabilités importantes qui requièrent la collaboration avec un médecin. Spécialiste de la nutrition, il conseille, éduque et soigne dans tous les domaines liés à l'alimentation, établit menus équilibrés et programmes alimentaires en fonction des besoins et de l'âge de chacun (sportifs, femmes enceintes, enfants, personnes âgées, patients diabétiques).

Une large part de son activité est la **prévention**. Cette profession requiert, non seulement une connaissance des aliments (propriétés, préparation, transformation et conditionnement) mais aussi des sciences médicales (anatomie physiologie, pathologie) et humaines (psychologie, pédagogie, sociologie).

Travail et horaires varient selon le type d'établissement.

3.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

- Durée : 3 ans. La formation s'effectue à plein temps.
- L'effectif est limité à 15 élèves par année.
- La moitié de la formation comprend des cours théoriques et pratiques dispensés à l'école à Genève, l'autre moitié est réalisée en stages pratiques dans les hôpitaux, les centres d'éducation nutritionnelle, etc.

3.3 LE PROGRAMME DE FORMATION

Sciences de base

- Chimie, morphologie, physiologie, bio-chimie, pharmacologie, psychologie, sociologie, statistiques, épidémiologie, méthodologie, informatique, comportement alimentaire.

Branches professionnelles

- Alimentation normale et prévention, éducation nutritionnelle, pédagogie, restauration collective, hygiène, organisation, gestion des cuisines, technologie des aliments, anatomie, technologie culinaire, diétothérapie, pathologie médicale, médecine sociale et préventive, droit.

Branches complémentaires

- informations relatives au service sanitaire de la Croix-Rouge suisse.

3.4 CONDITIONS D'ACCES

- Etre âgé de 18 ans révolus.
- Avoir suivi 12 degrés scolaires de niveau supérieur (maturité, bac, diplôme de culture générale ou de commerce).
- Stage d'un mois en milieu hospitalier.
- Concours d'admission (épreuves de physique, chimie, tests psycho-techniques).
- Entretien de motivation.

3.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Dans le cadre de la convention intercantonale, le programme de l'école de diététique de Genève est reconnu par les cantons romands. Il n'existe pas d'allocation d'études.
- L'écolage représente Fr. 1000.- par année. Les élèves domiciliés dans le canton de Genève en sont dispensés.
- Frais de livres, fournitures, participation à certaines activités, logement et repas sont à la charge des élèves.

3.6 LIEUX DE FORMATION

Une seule école en Suisse romande : Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE)
Ecole de diététiciens
16, chemin de Thury
1206 Genève
Tél. : 022/347.49.59

3.7 CERTIFICAT

Diplôme de diététicien reconnu par la Croix-Rouge suisse.

3.8 QUALITES REQUISES

La disponibilité, le sens des relations humaines et de la collaboration, un bon contact avec les malades, un intérêt pour les sciences médicales, culinaires et pédagogiques sont indispensables au diététicien qui doit par ailleurs posséder une bonne culture générale et scientifique, en particulier en chimie et sciences humaines.

3.9 DIVERS

Débouchés et carrières

Possibilité d'exercer cette profession en établissements de soins, dans les domaines de la prévention en santé publique ou en qualité de diététicien indépendant. Nombre de secteurs d'activités, restauration, centres sportifs, industrie alimentaire, recherche sont également ouverts.

4 ERGOTHERAPEUTE

4.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

L'ergothérapeute maintient ou développe l'indépendance des enfants ou adultes affectés d'un handicap physique ou psychique, provisoire ou définitif, résultant d'un accident ou d'une maladie, par la réalisation d'activités et d'exercices - *moyens spécifiques de traitement en ergothérapie* - afin qu'elles retrouvent le maximum d'autonomie dans leur vie quotidienne, professionnelle ou de loisirs.

L'ergothérapeute doit être capable d'évaluer la nature d'un handicap ou d'une maladie, de situer l'environnement du patient, de créer une thérapie et un matériel adaptés à chaque situation, de fixer des objectifs et des moyens de traitement adéquats, de familiariser les patients à l'utilisation de prothèses et de moyens auxiliaires.

Les activités de l'ergothérapeute couvrent quatre grands domaines : la pédiatrie, la médecine physique et la réhabilitation, la gériatrie et la psychogériatrie, la santé mentale et la psychiatrie.

4.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

- Durée totale de la formation : trois années à plein temps dont 12 mois de stage, avec possibilité de déposer le mémoire de fin d'études dans la 4^{ème} année. Cela représente environ 2'300 heures de cours et 1'800 heures de stages.
- Environ 25 étudiants par volée. Une seule volée par année. Début des cours en septembre.

4.3 LE PROGRAMME DE FORMATION

Le programme est conforme aux exigences de l'Association suisse des ergothérapeutes et de la Fédération mondiale des ergothérapeutes.

Connaissances dans le domaine de l'ergothérapie

Bases théoriques et méthodologiques de la discipline, modèles d'intervention dans les différents domaines de l'ergothérapie, techniques professionnelles, analyse de pratique, structure et organisation de l'action sanitaire en Suisse, histoire de l'ergothérapie, politique professionnelle, déontologie professionnelle, travail interdisciplinaire.

Branches médicales

Anatomie et physiologie humaine, pathologie générale, neurologie, orthopédie, psychiatrie, psychopathologie, gériatrie, pédiatrie.

Branches des sciences humaines et sociales

- Psychologie, psychologie sociale, pédagogie, politique sanitaire et sociale, sociologie générale et médicale, droit, assurances sociales, économie.

Méthodologie générale et méthodologie de recherche

- Recherche documentaire, rédaction de rapports, méthodes d'obtention et d'analyses de données, processus de recherche.

4.4 CONDITIONS D'ACCES

Les conditions d'admission sont les conditions générales d'accès à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) qui répondent aux normes de reconnaissance des Ecoles supérieures de travail social.

- Titre du deuxième cycle de l'enseignement secondaire : maturité fédérale, maturité spécialisée, maturité professionnelle, baccalauréat, diplôme de culture générale ou de commerce, diplôme d'une école de degré diplôme, certificat de formation professionnelle reconnue de 3 ans.
- Réussir l'examen écrit d'admission (deux passations sont possibles).
- Effectuer, après la réussite de l'examen, une expérience de travail dans le domaine sanitaire, éducatif ou social d'au moins 6 mois consécutifs dans une même institution. Rédiger un rapport qui doit être validé par le service d'admission.
- Les personnes de plus de 30 ans ne disposant pas de titres requis peuvent se porter candidates à l'examen d'admission si elles fournissent un portofilo validé.

4.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Finance d'inscription : Fr. 250.-.
- Ecolage : Fr. 400.-/an pendant trois ans (soit Fr. 1'200.- au total).
- Frais d'achat de livres à la charge des élèves : environ Fr. 2'100.- pour les trois années.
- En principe, les étudiants reçoivent des indemnités annuelles de stages s'élevant à environ Fr. 1'000.-/mois.

4.6 LIEUX DE FORMATION

Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques (EESP)
Ecole d'Ergothérapie
19, chemin Isabelle de Montolieu
case postale 70
1000 Lausanne 24
Tél. : 021/651.62.50

4.7 CERTIFICAT

Diplôme reconnu par l'Association suisse des Ergothérapeutes (ASE) et par la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).

4.8 QUALITES REQUISES

La maîtrise des méthodes d'intervention en ergothérapie; la connaissance du contexte d'exercice des professions sanitaires et sociales; de l'intérêt pour les êtres humains en situation difficile ou précaire; des capacités à travailler dans un groupe et collaborer avec des tiers; de la rigueur intellectuelle, de l'imagination et des capacités de synthèse; des capacités de communication écrite et orale; des habiletés manuelles. La maîtrise de la lecture de l'anglais est un atout.

4.9 DIVERS

Champs professionnels : services de médecine physique et de réhabilitation d'hôpitaux de soins aigus ou de réadaptation, services de pédiatrie, institutions pour enfants handicapés, établissements de cures, hôpitaux et cliniques pour malades chroniques, institutions pour personnes âgées, cliniques psychiatriques, hôpitaux et unités de jour, ateliers pour handicapés physiques ou mentaux, domicile du patient, cabinets indépendants, centres médico-sociaux.

5 HYGIENISTE DENTAIRE

5.1. DESCRIPTION DE LA FONCTION

Travaillant en collaboration et sous la responsabilité d'un médecin-dentiste, l'hygiéniste dentaire a pour rôle d'éduquer le patient à la santé bucco-dentaire. Il l'informe sur les mesures pratiques d'hygiène buccale et de prévention des principales affections de la cavité buccale (gingivite, parodontite) et prodigue les soins préventifs et thérapeutiques.

Entre autres activités, il recueille les informations relatives à la santé générale du patient, l'informe des causes et traitements des maladies des dents et des gencives, procède à l'examen bucco-dentaire, réalise des radiographies, applique le traitement adéquat (détartrage, polissage), dépiste d'éventuelles maladies, veille à l'entretien du matériel et des instruments, participe aux tâches administratives du cabinet dentaire.

Il décharge le médecin - dentiste de diverses tâches, lui permettant ainsi de vouer tous ses efforts à son activité thérapeutique, restauratrice et chirurgicale.

5.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

- Durée : 3 ans.
- Ecole à plein temps.
- Une volée est limitée à une quinzaine d'élèves par année.

5.3 LE PROGRAMME DE FORMATION

Les cours théoriques et pratiques représentent environ 2'200 heures, la formation clinique environ 1'700 heures dont la moitié est effectuée en stages extérieurs.

Le contenu de la formation est organisé autour de 4 grandes rubriques : cours théoriques, cours pratiques, cours cliniques et séminaires.

Cours théoriques

- Anatomie et physiologie, chimie et biochimie, médecine et pathologie générale, pharmacologie, stomatologie et pathologie spéciale, radiologie et radioprotection, diététique, histologie et embryologie de l'organe dentaire, médecine dentaire préventive, connaissance de la profession d'hygiéniste, microbiologie, étude des matériaux, parodontologie, psychologie et communication.

Cours pratiques

- Morphologie dentaire, désinfection et stérilisation, démonstration de l'utilisation des instruments et du nettoyage des dents sur modèle, technique radiographique, physiothérapie buccale, premiers soins, correspondance.

Cours cliniques

- Pratique sur les patients des méthodes d'examen clinique, hygiène buccale, mesures prophylactiques et radiographies; stages extérieurs en cabinets médico-dentaires privés et institutions de santé publique sous la supervision du maître de stage.

Séminaires

- Elaboration en travail de groupe des matières théoriques et pratiques : information, campagnes d'éducation du public, pratique dentaire et administration, travail de bibliothèque.

5.4 CONDITIONS D'ACCES

- Avoir 18 ans révolus.
- Avoir suivi 12 degrés scolaires de niveau supérieur réussis ou CFC en trois ans, ou diplôme d'aide en médecine dentaire (diplôme d'association) accessible en trois ans par la voie du diplôme de l'Association suisse des médecins dentistes indépendants, ou en deux ans par le diplôme de la Société vaudoise des médecins dentistes.
- Procédure de sélection (dossier personnel, examen d'aptitude, entretien).

5.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Finance d'inscription au test d'aptitude : Fr. 150.-.
- Ecolage : Fr. 250.- par semestre (en vertu de la convention intercantonale).
- Pas de taxe d'écolage pour les étudiants genevois ou dont le représentant légal est domicilié dans le canton de Genève depuis au moins 2 ans.

5.6 LIEUX DE FORMATION

Une seule école en Suisse romande : Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance (CEPSPE)
Ecole d'hygiénistes dentaires
16, boulevard de la Cluse
1205 Genève
Tél. : 022/320.54.54

5.7 CERTIFICAT

Diplôme enregistré par la Croix-Rouge suisse et la SSO (Société Suisse d'Odonto-stomatologie).

5.8 QUALITES REQUISES

Habilité manuelle, précision et douceur, sens de l'observation, pédagogie, patience, sens de l'organisation, attrait pour le travail social, le contact humain, intérêt pour les problèmes dentaires.

5.9 DEBOUCHES ET CARRIERES - DIVERS

L'hygiéniste dentaire peut exercer en cabinets privés, dans des établissements de soins ou scolaires, dans des instituts dentaires universitaires.

Possibilités de travailler dans le secteur enseignant ainsi que dans le domaine de la recherche.

6 INFIRMIER NIVEAU I

L'offre globale de soins infirmiers est exprimée par les prescriptions de la Croix-Rouge suisse en cinq fonctions complémentaires :

1. Soutien et suppléance des activités de la vie quotidienne.
2. Accompagnement dans les situations de crise et dans la période de fin de vie.
3. Participation aux mesures préventives, diagnostiques et thérapeutiques.
4. Participation à des actions de prévention des maladies et des accidents d'une part, de maintien et de promotion de la santé d'autre part, et encore de réadaptation fonctionnelle et réinsertion sociale.
5. Collaboration à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins infirmiers, au développement de la profession; collaboration aux programmes de recherche réalisés dans le domaine de la santé.

6.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

L'infirmier I accueille, soigne physiquement et psychiquement et conseille les personnes malades et les bien-portants. Son rôle consiste, après une analyse de la situation, à planifier et réaliser les soins, de sa propre initiative, à appliquer les traitements et les examens prescrits par le médecin, à observer l'évolution des patients et gérer leur dossier, à informer la personne soignée et son entourage. Il travaille avec d'autres professionnels de la santé (corps médical, aides-soignants, personnel paramédical), contribue à la prévention des maladies et accidents, ainsi qu'à la promotion de la santé.

Il coordonne les activités de son propre secteur avec celles des autres services (radiologie, pharmacie, laboratoires d'analyses).

L'infirmier niveau I remplit sa mission en assurant des soins dans des situations caractérisées par la continuité et la prévisibilité.

6.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

- La durée totale de la formation est de trois années d'études à plein temps.
- La formation est à la fois théorique, pratique et clinique (stages).

6.3 LE PROGRAMME DE FORMATION

Il peut varier selon les écoles. Les grandes lignes sont les suivantes:

Enseignement théorique

- **Soins infirmiers** : rôle et application en situations variées, buts des soins éthiques, méthodes et techniques de soins et des surveillances, relation d'aide, éducation, évaluation de la qualité, etc.
- **Sciences fondamentales** : anatomie, physiologie, pathologie, etc.
- **Sciences sociales** : psychologie, sociologie, principes d'enseignement, aspects juridiques.

Enseignement infirmier clinique

- Stages dans divers milieux de soins (milieu hospitalier, de long séjour, de réhabilitation, à domicile, etc.).

6.4 CONDITIONS D'ACCES

- Age : 18 ans révolus à l'entrée en formation.
- Avoir suivi 9 degrés scolaires et 1 an de degré de niveau supérieur, CFC en trois ans, école de degré de diplôme, ou connaissances jugées équivalentes. Ces conditions varient selon les écoles.
- Pour l'école de Chantepierre à Lausanne et celle de Sion : en principe maturité ou baccalauréat.
- Pour certaines écoles : avoir réalisé un pré-stage d'au moins 3 mois dans une institution de soins.
- Entretien de candidature ou examen complémentaire devant la Commission d'admission possible.

6.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Finance d'inscription : Fr. 150.-.
- Ecolage : Fr. 500.- par année.
- Fournitures scolaires : Fr. 400.- par année.
- Allocation de stage versée par l'école : Fr. 4'800.- par année (soit Fr. 400.-/mois).

6.6 LIEUX DE FORMATION

Dans le canton de Vaud :

Ecoles cantonales vaudoises Chantepierre
Formation en soins infirmiers
Avenue de Beaumont 21
1011 Lausanne
Tél. : 021/314.66.00

Ecole de soins infirmiers de Morges
8, avenue de la Dent D'Oche
1110 Morges
Tél. : 021/804.26.11

Ecole de soins infirmiers Subriez (ESIS)
23, avenue de l'Île Heureuse
1800 Vevey.
Tél. : 021/944.49.31

Dans les autres cantons de Suisse romande :

Berne

CEFOPS
3, route de Sonvilier
2610 Saint-Imier
Tél. : 032/941.41.68

Valais

Ecole valaisanne de soins infirmiers
5, chemin de l'Agasse
1950 Sion
Tél. : 027/329.41.11

Fribourg

Ecole du personnel soignant
15, route des Cliniques
1700 Fribourg
Tél. : 026/305.40.00

6.7 CERTIFICAT

Diplôme de soins infirmiers de niveau I reconnu par la Croix-Rouge suisse.

6.8 QUALITES REQUISES

- Aptitude au travail en équipe.
- Sens de l'observation et de l'écoute, disponibilité.

- Goût pour les relations humaines et le domaine médical.
- Bonne résistance physique et psychique.
- Sens des responsabilités et de l'organisation.

6.9 DIVERS - DEBOUCHES ET CARRIERES

L'infirmier I peut exercer dans des lieux aussi divers que hôpitaux, cliniques, institutions pour personnes âgées, soins à domicile. Les domaines de soins sont également multiples : nourrissons, adolescents, adultes ou personnes âgées. Médecine aiguë ou maladies chroniques, somatiques ou psychiques.

De nombreuses possibilités de formation continue sont accessibles grâce aux associations professionnelles et employeurs. Des possibilités de spécialisation dans les domaines suivants : anesthésie, hygiène maternelle et pédiatrique, sage-femme, instrumentiste, santé publique, santé mentale et psychiatrie, gérontologie, soins intensifs et réanimation, clinique.

L'infirmier I peut éventuellement poursuivre ses études en vue de l'obtention du niveau II. dans le cadre d'une passerelle.

N.B. A l'école de Sion ainsi qu'à l'école de Chantepierre de Lausanne, il existe qu'une seule filière dans laquelle les niveaux I et II se confondent jusqu'à la fin de la 3^{ème} année. A ce moment là, l'étudiant peut soit quitter avec un diplôme de niveau I, soit poursuivre une 4^{ème} année en vue de l'obtention d'un diplôme de niveau II. Cette 4^{ème} année permet d'apprendre à assurer des soins dans des situations complexes à évolution rapide et non clairement prévisible et/ou qui nécessitent la mise en place de solutions nouvelles ou innovatrices.

Formation supérieure à l'ESEI à Lausanne pour accéder à des postes de cadres tels : infirmier chef d'unité de soins, infirmier chef de service, enseignant en soins infirmiers, directeur de service infirmier, directeur d'école de soins infirmiers.

Toutes ces formations peuvent être complétées par des cours de formation permanente.

7 INFIRMIER NIVEAU II

L'offre globale de soins infirmiers est exprimée par les prescriptions de la Croix-Rouge suisse en cinq fonctions complémentaires :

1. Soutien et suppléance dans les activités de la vie quotidienne.
2. Accompagnement dans les situations de crise et dans la période de fin de vie.
3. Participation aux mesures préventives, diagnostiques et thérapeutiques.
4. Participation à des actions de prévention des maladies et des accidents d'une part, de maintien et de promotion de la santé d'autre part, et encore de réadaptation fonctionnelle et réinsertion sociale.
5. Collaboration à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins infirmiers, au développement de la profession; collaboration aux programmes de recherche réalisés dans le domaine de la santé.

7.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

L'infirmier II accueille, soigne physiquement et psychiquement et conseille les personnes malades et les bien-portants. Son rôle consiste, après une analyse de la situation, à planifier et réaliser les soins de sa propre initiative, à appliquer les traitements et les examens prescrits par le médecin, à observer l'évolution des patients et gérer leur dossier, à informer la personne soignée et son entourage. Il travaille avec d'autres professionnels de la santé (corps médical, aides-soignants, personnel paramédical), contribue à la prévention des maladies et accidents, ainsi qu'à la promotion de la santé.

Il coordonne les activités de son propre secteur avec celles des autres services (radiologie, pharmacie, laboratoires d'analyses,...).

A la différence de l'infirmier I, il assure les soins non seulement dans les situations stables mais aussi dans des situations non clairement prévisibles, à évolution rapide et de complexité variable, des situations où la présence de multiples facteurs nécessite la mise en place de nouvelles solutions.

7.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

- La durée totale de la formation est de 4 années d'études à plein temps.
- La formation est à la fois théorique, pratique et clinique (stages).
- La rentrée a lieu chaque année en octobre, voire 2 fois par année dans certaines écoles comme à Chantepierre à Lausanne par exemple.

7.3 LE PROGRAMME DE FORMATION

Il peut varier selon les écoles. Les grandes lignes sont les suivantes:

Enseignement théorique

- **Soins infirmiers** : rôle et application en situations variées, buts des soins éthiques, méthodes et techniques de soins et des surveillances, relation d'aide, éducation, évaluation de la qualité, etc.
- **Sciences fondamentales** : anatomie, physiologie, pathologie, etc.
- **Sciences sociales** : psychologie, sociologie, principes d'enseignement, aspects juridiques.

Enseignement infirmier clinique

- Stages dans divers milieux de soins (milieu hospitalier, de long séjour, de réhabilitation, à domicile, etc.).

7.4 CONDITIONS D'ACCES

- Age : 18 ans révolus à l'entrée en formation.
- Ecole de degré diplôme, CFC en 3 ans, ou connaissances jugées équivalentes. Voir maturité ou baccalauréat. Ces conditions varient selon les écoles.
- Pour certaines écoles : avoir réalisé un pré-stage d'au moins 3 mois dans un institution de soins.
- Entretien de candidature ou examen complémentaire devant la Commission d'admission possible.

7.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Finance d'inscription : Fr. 150.-.
- Ecolage : Fr. 500.-/an.
- Fournitures scolaires : Fr. 400.-/an.
- Allocation de stage versée par l'école : Fr. 4'800.- par année (soit Fr. 400.-/mois).

7.6 LIEUX DE FORMATION

Dans le canton de Vaud :

Ecole de Bois Cerf
31, avenue d'Ouchy
1006 Lausanne
Tél. : 021/617.41.64

Ecole de Saint-Loup
1319 Pompaples
Tél. : 021/866.55.11

Ecole de la Source (ELS)
30, avenue Vinet
1004 Lausanne
Tél. : 021/641.38.00

Ecoles cantonales vaudoises Chantepierre
Formation en soins infirmiers
21, avenue de Beaumont
1011 Lausanne
Tél : 021/314.66.00

Dans les autres cantons :

Genève :
Le Bon Secours
47, avenue de Champel
1206 Genève
Tél :022/346.54.11

Berne
CEFOPS
3, route de Sonvilier
2610 Saint-Imier
Tél. : 032/941.41.68

Fribourg
Ecole du personnel soignant
15, route des Cliniques
1700 Fribourg
Tél. : 026/305.40.00

Valais
Ecole valaisanne de soins infirmiers
5, chemin de l'Agasse
1950 Sion
Tél. : 027/329.41.11

Jura
Ecole de soins infirmiers du Jura
Faubourg des Capucins
2800 Délémont.
Tél. : 032/422.31.93

Neuchâtel
Centre neuchâtelois de formation aux
professions de la santé
82, rue de la Prévoyance
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. : 032/967.20.01

7.7 CERTIFICAT

Diplôme de soins infirmier de niveau II reconnu par la Croix-Rouge suisse.

7.8 QUALITES REQUISES

- Aptitude au travail en équipe.
- Sens de l'observation et de l'écoute, disponibilité.
- Goût pour les relations humaines et le domaine médical.
- Bonne résistance physique et psychique.
- Sens des responsabilités et de l'organisation.
- Sens de l'organisation et capacité de prendre des décisions adéquates et rapides.

7.9 DIVERS - DEBOUCHES ET CARRIERES

L'infirmier II peut exercer dans des lieux aussi divers que hôpitaux, cliniques, institutions pour personnes âgées, soins à domicile. Les domaines de soins sont également multiples : nourrissons, adolescents, adultes ou personnes âgées. Médecine aiguë ou maladies chroniques, somatiques ou psychiques.

De nombreuses possibilités de formation continue sont accessibles grâce aux associations professionnelles et employeurs. Des possibilités de spécialisation dans les domaines suivants : anesthésie, hygiène maternelle et pédiatrique, sage-femme, instrumentiste, santé publique, santé mentale et psychiatrique, gérontologie, soins intensifs et réanimation, clinique.

Formation supérieure à l'ESEI à Lausanne pour accéder à des postes de cadres tels : infirmier chef d'unité de soins, infirmier chef de service, enseignant en soins infirmiers, directeur de service infirmier, directeur d'école de soins infirmiers.

8 LABORANTIN MEDICAL

8.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

Le laborantin médical diplômé fait partie intégrante de l'équipe de santé; il est notamment responsable de l'exécution correcte et indépendante des analyses ou examens de laboratoire demandés.

Le laborantin médical diplômé participe ainsi, dans les laboratoires des établissements hospitaliers ou des instituts médico-scientifiques et le cadre de sa formation polyvalente, à l'action de la santé publique en fournissant des données pour la prévention et le pronostic de la maladie, l'établissement du diagnostic différentiel, la surveillance de la thérapie et la recherche biomédicale.

8.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

- La durée est de 3 pour le canton de Genève et 4 ans pour le canton de Vaud.
- La formation s'effectue à temps plein, comportant des cours théoriques et pratiques et des stages.

8.3 PROGRAMME DE FORMATION

Les disciplines enseignées sont réparties en :

Branches scientifiques de base

- Mathématiques, statistiques, physique, anatomie, physiologie, terminologie, pathologie, biologie, biologie moléculaire, chimie générale, chimie organique, biochimie.

Branches professionnelles

- Hématologie, histologie, immunohématologie et hémostase, microbiologie, bactériologie, virologie, immunologie.

Branches complémentaires

- Ethique professionnelle, informatique, hygiène hospitalière, mesures de protection.

8.4 CONDITIONS D'ACCES

- Age : 18 ans révolus à l'entrée en formation.
- Avoir suivi 12 degrés scolaires certifiés : maturité, baccalauréat, diplôme de culture générale ou de commerce, maturité professionnelle.
- Concours d'admission (tests psycho-techniques, connaissances scolaires, entretiens).
- Deux jours de stage dans un laboratoire.

8.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- L'écolage s'élève à Fr. 500.- par année.
- Allocation de stage versée par l'école de Fr. 400.-/mois pendant toute la durée de formation.

8.6 LIEUX DE FORMATION

Dans le canton de Vaud :

Ecole cantonale vaudoise de laborantines et
laborantins médicaux
21, place du Tunnel
1005 Lausanne
Tél. : 021/ 312.68.52

Dans les autres cantons :

Neuchâtel

Ecole cantonale de laborantines et
laborantins médicaux
9, rue de Gibraltar
2000 Neuchâtel
Tél. : 038/ 724.25.12

Genève

CEPSPE
Ecole de laborantins et laborantines médicaux
6, chemin de Thury 6
1206 Genève
Tél. : 022/347.49.59

8.7 CERTIFICAT

Diplôme de laborantin médical reconnu par la Croix-Rouge suisse.

8.8 QUALITES REQUISES

Bonne culture générale, intérêt pour la chimie et la biologie. Patience, concentration, précision et habileté manuelle, sens de l'observation et de l'analyse, goût pour les sciences et la recherche. Aptitude à travailler de manière indépendante et sens du travail en équipe.

8.9 DIVERS

Les lieux de travail possibles sont multiples : laboratoire d'un centre hospitalier, établissement de soins, centre de transfusion sanguine, institut de recherche, cabinet médical, laboratoire privé.

Des formations spécialisées sont accessibles en sérologie, hématologie, cytologie clinique, génie génétique, virologie, biochimie, toxicologie.

Accès possible aux fonctions de laborantin médical chef, d'enseignant, de directeur d'école de santé.

9 PEDICURE - PODOLOGUE

9.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

Spécialiste des affections de la peau et des ongles du pied, il prévient, décèle et traite toute affection. Son travail consiste à améliorer la santé et le confort du patient au travers du dépistage et du traitement des malformations, mycoses, troubles circulatoires. Il traite les kératoses (cors, durillons) d'origine et de localisation diverses.

Il confectionne et installe des appareillages de correction (orthèses), visant à traiter les anomalies de croissance et de forme des ongles et à éviter les complications liées à certaines affections du pied - assure surveillance et continuité des soins - prévient les complications.

La majorité des pédicures - podologues ont leur propre cabinet et leur clientèle particulière.

9.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

D'une durée totale de 3 ans, elle débute au mois de septembre de chaque année.

- Ecole à plein temps (6 heures par jour), soit en moyenne 30 heures par semaine, correspondant à environ 1'200 heures par année d'étude.
- Une volée représente au maximum 20 élèves.

9.3 LE PROGRAMME DE FORMATION

Celui des deux premières années de formation se caractérise par un équilibre entre l'enseignement théorique et pratique; la troisième année est consacrée plus particulièrement à la maîtrise des techniques.

Le programme est organisé autour des principaux chapitres suivants :

- Sciences fondamentales de la médecine.
- Sciences humaines et sociales.
- Médecine clinique.
- Chirurgie générale orthopédique et podologique.
- Rôle professionnel.
- Connaissances spécifiques du domaine pédicural.

9.4 CONDITIONS D'ACCES

- Etre âgé de 18 ans révolus.
- Douze degrés scolaires de niveau supérieur certifiés (maturité, baccalauréat, diplôme de culture générale).

9.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

Les frais représentent environ Fr. 1'000.-/année, répartis de la manière suivante :

- Taxe d'inscription : Fr. 150.-.
- Livres et photocopiés : environ Fr. 250.-/année.
- Instruments : les instruments utilisés en pédicurie et en podologie sont à la charge de l'étudiant (prévoir environ Fr. 1'100.-). Certains instruments sont fournis par l'école.
- Blouses de travail : prévoir entre Fr. 250.- et Fr. 300.-.
- La taxe de scolarité s'élève à Fr. 250.-/semestre et concerne tous les étudiants qui ne sont pas genevois ou dont les parents ne résident pas dans le canton de Genève.
- Aucune allocation d'études n'est prévue pour cette formation.

9.6 LIEU DE FORMATION

Un accord particulier, relatif à la formation dans les cantons de Vaud et Genève, prévoit que la formation est désormais placée sous la direction de l'école de pédicures - podologues de Genève.

L'admission et l'enseignement théorique se déroulent à Genève. L'enseignement pratique est partagé entre Genève et Lausanne.

Centre d'enseignement des professions de
la santé et de la petite enfance (CEPSPE)
Ecole de pédicures - podologues
16, boulevard de la Cluse
1205 Genève
Tél. : 022/347.49.59

Ecole de pédicures - podologues
Centre Vaudois de
Formation Pratique
26, rue César Roux
1005 Lausanne
Tél. : 021/323.40.52

9.7 CERTIFICAT

Diplôme de pédicure - podologue.

9.8 QUALITES REQUISES

Grande dextérité manuelle, aptitude à supporter des positions inconfortables, ordre, propreté, organisation, sens de l'observation et des responsabilités, goût pour les relations humaines, patience, collaboration avec d'autres professionnels de santé.

9.9 DIVERS - EXERCICE DE LA PROFESSION

Un tiers des places est réservé aux étudiants vaudois pour autant qu'ils remplissent les conditions.

Une orientation est possible vers l'enseignement.

La formation continue est assurée par les associations professionnelles (Union des associations romandes de pédicures - podologues, Sillons 3, 2926 BONCOURT, tél. 066/66 66 40).

Possibilité d'exercer de manière dépendante dans des établissements de soins, ou indépendante à domicile ou en cabinet privé (option retenue par la majeure partie des pédicures - podologues).

10 PHYSIOTHERAPEUTE

10.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

La physiothérapie a pour objectif d'améliorer, de récupérer et d'entretenir la qualité et l'intégrité des principales fonctions du corps humain. Elle participe à la réinsertion professionnelle. Son action est prophylactique ou thérapeutique.

Le physiothérapeute dispose de moyens de traitement très variés qui font appel à des techniques manuelles ou au mouvement. Leur pratique peut être aidée par des appareils de rééducation et par des agents physiques naturels (froid, chaud, électricité).

Le physiothérapeute traite des personnes de tout âge dont l'autonomie a été réduite suite à une maladie ou à un accident, et ceci dans la plupart des domaines de la médecine : rhumatologie, orthopédie, traumatologie, pneumologie, cardiologie, pédiatrie, gériatrie, psychiatrie. Il exerce dans les hôpitaux et institutions médicalisées ou de manière indépendante en cabinet privé ou au domicile des patients.

Le physiothérapeute fait partie de l'équipe des professions soignantes, mais travaille le plus souvent avec le patient de façon autonome. Il évalue les résultats obtenus et les transmet au médecin prescripteur avec lequel il collabore.

10.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

- Quatre ans à plein temps. Formation théorique et pratique.
- Une volée est limitée à 30 étudiants à Lausanne, 22 à Genève et 16 à Loèche-les-Bains. Il y a qu'une seule volée par année.

10.3 PROGRAMME DE FORMATION

Formation théorique

- Cours d'anatomie, physiologie, médecine physique, pathologie, chirurgie, neurologie, pédiatrie, rhumatologie, déontologie, etc.

Formation pratique

- Kinésithérapeute, massage, électrothérapie, hydrothérapie, rééducation, etc.

Formation clinique

- Stages dans différents établissements de soins en Suisse romande.

10.4 CONDITIONS D'ACCES

Elles varient selon les écoles. Pour l'Ecole cantonale vaudoise, ce sont les suivantes :

- Etre Suisse ou en possession d'un permis C.
- Etre âgé de 18 ans et au maximum de 32 ans au cours de l'année civile d'inscription.
- Ecole secondaire supérieure réussie ou connaissances jugées équivalentes.
- Stage en milieu hospitalier vivement conseillé.
- Examen de sélection à l'entrée : la première partie (anatomie, physique, chimie, biologie, physiologie, connaissances générales) est éliminatoire. La seconde partie consiste en entretiens avec la direction et en épreuves d'expression corporelle.

10.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

Pour l'Ecole cantonale vaudoise :

- Frais d'inscription : Fr. 150.-.
- Ecolage : Fr. 500.-/année.
- Allocation annuelle de stage versée par l'école : Fr. 400.-/mois.

10.6 LIEUX DE FORMATION

Dans le canton de Vaud :

Ecole cantonale vaudoise de physiothérapeutes
(ECVP)
2, avenue de la Sallaz
1005 Lausanne
Tél. : 021/314.69.20

Dans les autres cantons :

Schule für Physiotherapie an der
rheumaklinikalisch balneologischen Institut
3954 Leukerbad
Tél. : 027/62.51.11

Centre d'enseignement des professions de la
petite enfance (EPSPE)
Ecole de physiothérapie
16, boulevard de la Cluse
1211 Genève 4
Tél. : 022/320.57.03

10.7 CERTIFICAT

Diplôme de physiothérapeute reconnu par la Croix-Rouge suisse et la Fédération mondiale des physiothérapeutes.

10.8 QUALITES REQUISES

Bonne santé physique et psychique, habileté manuelle et sens du toucher. Qualités pédagogiques et relationnelles, aisance dans le contact physique. Qualités d'écoute, ouverture d'esprit, sens de l'initiative, indépendance, intérêt pour la médecine et le travail social. Tact et discrétion.

10.9 DIVERS

Des candidats en grand nombre se présentent aux épreuves de sélection d'entrée dans les écoles de physiothérapie. Seule une partie d'entre eux est retenue.

11 SAGE-FEMME

11.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

La sage-femme dispense les soins et contribue au maintien et au développement de la santé de la mère, de l'enfant et de la famille. Avant l'accouchement, elle contrôle l'évolution de la grossesse, et prépare à l'accouchement. Pendant l'accouchement, elle assiste et conduit la femme lors de situations normales, sans complication. Après l'accouchement, elle soigne mère et enfant, contrôle l'adaptation du nouveau né, informe et guide les parents lors du retour à domicile. Elle doit être capable de détecter toute pathologie pour faire intervenir un médecin.

La sage-femme peut travailler en milieu hospitalier et, dans ce cas, le travail d'équipe est essentiel. Elle peut également exercer comme indépendante à son compte.

11.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

Deux possibilités de formation existent pour accéder à cette profession :

Formation de base

- Elle s'effectue alors à temps plein pendant une durée de 4 années à Genève, école Le Bon Secours. Le cursus est organisé en 8 semestres à raison de 35 heures par semaine.

Formation de spécialisation

- Accessible aux titulaires du diplôme suisse d'infirmier en soins généraux qui peuvent faire état de 6 mois d'expérience à plein temps en milieu hospitalier. La formation dure alors 18 mois à plein temps, pour ce qui est de l'Ecole de Chantepierre à Lausanne.
- Une volée représente environ 15 élèves.

11.3 PROGRAMME DE FORMATION

Le programme associe théorie et clinique (stages en maternité) et favorise l'acquisition d'un rôle professionnel. L'accent est mis sur le transfert des connaissances et des compétences dans des situations variées et de complexité croissante.

Matières enseignées

- Embryologie, génétique, physiologie, pathologie de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches, anesthésie, néonatalogie, pédiatrie, accouchement ambulatoire, rôle de la sage-femme, psychologie et sociologie, sexologie.

11.4 CONDITIONS D'ACCES

Genève (formation de base)

- Etre âgé de 18 ans révolus au début des études.
- Avoir suivi 12 degrés scolaires secondaires supérieurs ou un CFC en 3 ans ou une formation degré diplôme.
- Examen préliminaire des connaissances dans certains cas (chimie, physique, biologie, mathématiques et français) et entretiens de motivation.

Lausanne (formation de spécialisation)

Un diplôme d'infirmier niveau II.

11.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

Genève :

- Frais d'écolage : Fr. 500.-/an pour les personnes non domiciliées dans le canton de Genève.
- Pas d'allocation d'études.

Lausanne :

- Ecolage : Fr. 250.-/semestre.
- Allocation d'études : Fr. 1'900.-/mois pendant les 12 premiers mois.
Fr. 2'300.-/mois pendant les 6 suivants).

11.6 LIEUX DE FORMATION

Dans le canton de Vaud :

Ecole cantonales vaudoises de Chantepierre
Formation de sage-femme
21, avenue de Beaumont
1011 Lausanne
Tél. : 021/314. 66. 00

Dans les autres cantons :

Le Bon secours
47, avenue Champel
1206 Genève
Tél. : 022/346. 54. 11

11.7 CERTIFICAT

Diplôme de sage-femme reconnu par la Croix-Rouge suisse.

11.8 QUALITES REQUISES

Intérêt pour le domaine de la biologie et de la médecine, grande maturité d'esprit et sens des responsabilités, capacité d'analyse, disponibilité, psychologie et pédagogie, bonne résistance physique et psychique, patience, calme et fermeté.

11.9 DIVERS :

Exercice en milieu hospitalier (service prénatal, salle d'accouchement, service post- partum, service de consultation) ou exercice de manière indépendante.

Evolution de la profession du fait des accouchements dits «ambulatoires», (retour rapide à la maison et suivi effectué à domicile par la sage - femme).

Formation spécialisée

Clinique, échographie, prévention, santé maternelle et infantine, uro-gynécologie.

Formation supérieure

Sage-femme responsable de la maternité, enseignante dans une école de sage-femme, directrice d'école de santé.

12 TECHNICIEN EN RADIOLOGIE MEDICALE

12.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

Le technicien en radiologie médicale (TRM) réalise des examens radiologiques du corps humain et développe des clichés, informe et assiste le patient.

Le TRM effectue de façon autonome, mais en étroite collaboration avec le médecin, des examens et des traitements au moyen de substances radioactives, d'imagerie médicale, de rayons ionisants, de champs électromagnétiques et d'ondes mécaniques telles que les ultra-sons. La formation doit lui permettre de travailler dans les domaines de radio-diagnostic, radio-oncologie (radiothérapie) et de médecine nucléaire.

Quelque soit son lieu d'exercice, le TRM s'occupe de personnes en bonne santé, malades ou accidentées.

12.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

La durée de la formation varie selon les cantons (3 ans et 3 mois à Genève, 4 ans à Lausanne). Le programme est conçu sur un mode d'alternance entre la formation théorique et pratique à l'école et les stages cliniques dans les instituts de radiologie.

12.3 PROGRAMME DE FORMATION

Enseignement général

- Anatomie, physiologie, pathologie, pharmacologie, psychologie, terminologie médicale, mathématiques, physique, chimie et radioprotection, informatique.

Enseignement professionnel

- Appareillage, examens radiologiques, imagerie, radiobiologie, oncologie, dosimétrie, assistance et surveillance du patient, médecine nucléaire, radiodiagnostic, radiothérapie, anesthésiologie.

12.4 CONDITIONS D'ACCES POUR L'ECOLE DE LAUSANNE

- Etre âgé de 18 ans révolus et, en principe, pas plus de 35 ans.

- Avoir suivi avec succès une scolarité secondaire supérieure (maturité, baccalauréat, etc.) ou une formation équivalente.
- Stage préalable de 5 jours dans un service de radiodiagnostic, (médecine nucléaire ou radiothérapie) collaborant avec l'école.
- Concours d'admissibilité comportant des épreuves de français, mathématiques, physique, chimie, biologie (25 places sont offertes pour environ 60 candidats).
- Entretien d'admission avec la direction de l'école pour la quarantaine de candidats retenus, éventuellement complété par un test psychoprofessionnel.
- Après admission, mais avant le début de la formation, stage minimum d'un mois dans un service de soins aux malades.

12.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Frais d'inscription à l'examen d'admission : Fr. 150 -.
- Ecolage : Fr. 500.-/an.
- Allocation annuelle de stage versée par l'école : Fr. 400.-/mois pendant toute la durée des études.

12.6 LIEUX DE FORMATION

Dans le canton de Vaud :

Ecole cantonale de techniciens
en radiologie médicale
19, rue du Bugnon
1005 Lausanne
Tél. : 021/314. 46. 80

Dans les autres cantons :

Ecole de techniciens
en radiologie médicale
6, chemin de Thury 6
1206 Genève
Tél. : 022/347 49 59

12.7 CERTIFICAT

Diplôme de technicien en radiologie médicale (TRM) reconnu par la Croix-Rouge suisse.

12.8 QUALITES REQUISES

Bonne santé physique et psychique. Sens des responsabilités et de la collaboration. Intérêt pour les sciences médicales et techniques. Rapidité d'exécution, précision. Esprit logique et visuel. Curiosité professionnelle, psychologie, bon contact social, tact, discrétion, autonomie.

12.9 DIVERS

Cette profession peut s'exercer dans le service de radiologie d'hôpitaux, de cliniques, en cabinet privé, dans des instituts et laboratoires de recherche ou dans l'industrie.

Formation supérieure

- Formation de cadre (TRM chef) ou d'enseignement.

13 TECHNICIEN EN SALLE D'OPERATION

13.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

Le technicien en salle d'opération est chargé de l'organisation de la salle d'opération. Il contribue au bon déroulement des interventions chirurgicales, prépare les instruments, s'assure que le chirurgien dispose de tout le matériel nécessaire, contrôle le fonctionnement de la table d'opération et l'éclairage. Il aide le chirurgien et ses collaborateurs à endosser des vêtements stériles, accueille et installe le patient, anticipe, classe et reprend les instruments durant l'intervention. Stérilise les instruments. Activité de collaboration étroite non seulement avec le chirurgien, mais avec une équipe multidisciplinaire constituée de médecins, d'infirmiers et d'aides.

Le champ d'activité et les horaires de travail sont souvent irréguliers et variables selon la taille et le type de l'établissement.

13.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

- Ecole à plein temps. La rentrée a lieu en septembre.
- Les stages se déroulent au CHUV, dans les hôpitaux régionaux et les cliniques de Suisse romande.
- Durée : 3 ans à Lausanne et 4 ans à Fribourg pour la formation de base.

N.B. Programme en 2 ans et en cours d'emploi à Fribourg pour infirmiers diplômés souhaitant acquérir un 2^{ème} diplôme, ou en 3 ans et 3 mois pour les infirmiers-assistants diplômés.

- Délai d'inscription : Fribourg le 31 janvier pour la rentrée de juillet (formation en 2 ans) ou septembre (en 4 ans).

13.3 LE PROGRAMME DE FORMATION

Il est organisé autour de 5 axes d'enseignement :

Méthodologie

- Etude des méthodes de travail et d'apprentissage.

Connaissance de l'être humain

- Les grandes fonctions de l'être humain : anatomie, physiologie, croissance et développement de la personne (sciences humaines); la santé, la maladie (pathologie).

Technicité professionnelle

- Travail aseptique : microbiologie, hygiène; déroulement opératoire chirurgie, instrumentation; assistance du patient en salle.

Rôle professionnel

- Travail en équipe, responsabilités, éthique, droit.

Stage d'application.

- Dans le bloc opératoire et les services d'anesthésie et d'urgences.

13.4 CONDITIONS D'ACCES

a) Pour la formation de base

- Etre âgé de 18 ans révolus.
- Avoir suivi avec succès 9 degrés scolaires réussis.
- Examen (français, mathématiques).
- Tests d'habileté manuelle et entretien avec un psychologue et un responsable de formation.
- Un stage préalable conseillé de 3 à 6 mois dans un bloc opératoire.
- Environ 10 étudiants par volée.

b) Comme 2^{ème} formation avec programme écourté

- Etre en possession d'un diplôme d'infirmier ou d'infirmier-assistant.

13.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Taxe d'inscription : Fr. 150.-.
- Ecolage proprement dit : Fr. 500.-/an.
- Frais de matériel, de formation et de logement pendant les stages : prévoir environ Fr. 900.-/an.
- Allocation annuelle de stage versée par l'école : Fr. 400.-/mois.

13.6 LIEUX DE FORMATION

Dans le canton de Vaud :
Ecoles cantonales vaudoises de Chantepierre
Formation de technicien en salle d'opération
21, avenue Beaumont
1011 Lausanne
Tél. : 021/314. 66. 00

Dans les autres cantons :
Ecole du personnel soignant
Section TSO
15, route des Cliniques
1700 Fribourg
Tél. : 026/305. 40. 00

13.7 CERTIFICAT

Diplôme de technicien en salle d'opération reconnu par la Croix-Rouge suisse.

13.8 QUALITES REQUISES

Sens des responsabilités. Intérêt pour le domaine chirurgical, les activités techniques et humaines. Bonne mémoire. Résistance au stress. Dextérité manuelle et minutie. Capacité à anticiper, calme, rapidité, sang froid. Aptitude à travailler en équipe.

13.9 DIVERS

Exercice professionnel varié (cliniques, hôpitaux, permanences). Perfectionnement possible dans les différentes spécialités chirurgicales.

14 ASSISTANT SOCIAL

14.1 DESCRIPTION DE LA FONCTION

L'assistant social accompagne des personnes, des familles ou des groupes pour leur permettre de surmonter leurs difficultés personnelles, économiques, culturelles et de s'insérer professionnellement et socialement.

Il intervient de façon autonome pour contribuer à la résolution des problèmes sociaux que les personnes concernées ne peuvent résoudre elles-mêmes.

Il analyse leurs problèmes et notamment les répercussions sociales de ceux-ci et mobilise les ressources psychiques, sociales et matérielles disponibles de ses clients et personnes de référence. Il fait appel à des moyens extérieurs, notamment en matière de finances, de travail et de logement et intervient auprès des organismes pour rétablir le droit des personnes concernées.

14.2 FORMATION - DUREE - MODALITES

Formation de niveau tertiaire organisée sur 3 ans.

Deux possibilités de formation : à plein temps et en cours d'emploi.

Durée totale minimale : 3'200 heures (1'600 heures à l'école et 1'600 heures de stages pratiques).

Le diplôme d'assistant social est délivré lorsque :

- Les enseignements ont été suivis et évalués positivement.
- Les examens ont été réussis.
- Les stages ont été évalués positivement.
- Le travail de recherche a été présenté avec succès.

14.3 CONTENU DE LA FORMATION

- Sciences sociales, sociologie, économie politique, droit psychologie, santé publique et communautaire, philosophie, éthique, pédagogie.
- Cours de politique sociale, sécurité sociale, santé mentale, politique culturelle, droit pratique, droit du travail, psychologie sociale, anthropologie culturelle, méthodologie d'intervention en travail social, analyse institutionnelle, sociologie de la famille, sociologie urbaine, problématique du tiers monde, psychopathologie, méthodes de travail social, conduite d'entretien, conduite de réunions, animation, expression, initiation à la vidéo, analyse de pratique.

- Enseignements thématiques, pauvreté et précarité, vieillissement et relations intergénérationnelles, vie sociale des personnes handicapées, migrations et relations interculturelles, santé, jeunesse.

14.4 CONDITIONS D'ACCES

- Titre d'entrée : scolarité secondaire supérieure ou CFC en trois ans au moins, diplôme d'une école de commerce, maturité ou baccalauréat.
- Age minimal d'admission : 20 ans pour la formation à plein temps, 24 ans pour la formation en cours d'emploi.
- Posséder des notions de base en traitement de texte.
- Pour la formation en emploi, justifier, à l'entrée en formation, d'une expérience professionnelle d'une année, au minimum à mi temps, dans le même établissement.
- Justifier également, dans ce cas, d'un emploi fixe dans l'option de formation.

14.5 FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Finance d'inscription : Fr. 250.- au titre des frais de dossier.
- Ecolage : Fr.1'200.- au total (soit Fr. 400.- par année).
- Frais scolaires : estimation à environ Fr. 1'000.- pour les trois années.

14.6 LIEUX DE FORMATION

Dans le canton de Vaud :

Ecole d'études sociales et pédagogiques
Ecole de service social et d'animation (EESP)
19, chemin de Montolieu - CP 70
1000 Lausanne 24.
Tél. : 021/651.62.00

Dans les autres cantons :

Institut d'Etudes Sociales
Ecole supérieure de travail social
28, rue Prévost -Martin
CP 265
1211 Genève 4
Tél. : 022/322.14.14

Centre de formation pédagogique et sociale
5, Gravelone
CP 2300
1950 Sion 2
Tél. : 027/323.40.04

14.7 CERTIFICAT

Diplôme de l'ESTS (Ecole Supérieure de Travail Social).

14.8 QUALITES REQUISES

Intérêt pour les relations humaines et aisance dans les contacts.

Aptitude à la synthèse, à l'organisation et à la communication directe (de personne à personne, à groupe) et indirecte (publicité et média).

Capacité à mener une action de manière méthodique (analyse de situation, choix de moyens, évaluation).

Maîtrise de son domaine d'intervention.

14.9 DIVERS

L'assistant social est appelé à exercer son action auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées confrontés à différents types de difficultés.

Il travaille dans des institutions et des organismes sociaux officiels ou privés divers : bureaux d'assistance et d'accueil, offices de prévention sociale et médico-sociale, de tutelle, de protection de la jeunesse. Il travaille également dans des centres scolaires et éducatifs, des hôpitaux, des services sociaux d'entreprise, des organismes de consultations conjugales et familiales, des centres d'accueil pour requérants d'asiles ou toxicomanes, des services sociaux liés au secteur pénitentiaire, des organisations d'aide aux personnes âgées.

Le diplôme permet des passerelles avec les autres formations en travail social : éducateur de la petite enfance, éducateur spécialisé, Maître socio-professionnel.

Chapitre II

FORMATIONS CONTINUES

NECESSITE D'UNE FORMATION CONTINUE

On entend souvent par formation continue ou permanente la participation tout au long de la vie professionnelle, le plus souvent en cours d'emploi, à un enseignement ayant pour but d'actualiser, d'approfondir et d'élargir les connaissances et les capacités acquises au cours de la formation de base ou d'une formation complémentaire.

L'obsolescence de plus en plus rapide des connaissances acquises en formation initiale, liée à l'apparition de besoins nouveaux qui n'étaient pas présents dans le processus de formation de base a aujourd'hui pour conséquence directe le besoin permanent de formation continue

Presque toutes les professions de la santé, parfois sous l'égide de leurs associations professionnelles, parfois en partenariat avec les écoles de formation de base elles-mêmes, ont mis en place et développé des formations continues qui ont pour caractéristiques :

- d'être spécialisées
- d'être de courte durée
- et de ne pas se traduire directement par une reconnaissance des savoirs acquis en termes de progression dans la carrière ou le salaire.

Ce type de formation n'est généralement pas officiellement sanctionné par un diplôme ou un certificat, mais donne le plus souvent lieu à l'octroi d'une attestation de participation.

1 AMBULANCIER

1.1 FORMATION AUX MESURES D'URGENCE AVANCEES

PUBLIC CONCERNE

- Les ambulanciers, exerçant dans le canton de Vaud, qui sont déjà titulaires du certificat de formation de base.

PROGRAMME

- Formation à la défibrillation en mode semi-automatique (15 heures).
- Formation à la pose d'une voie veineuse périphérique (15 heures).

OBJECTIFS

- L'ambulancier exerçant dans un service d'ambulances conforme aux exigences cantonales obtient une autorisation personnelle du Service de la Santé Publique vaudois, lui permettant d'appliquer les protocoles liés aux mesures d'urgence avancées en vigueur dans le canton de Vaud.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Dans le canton de Vaud

Association romande des Ambulanciers et
Sauveteurs Professionnels (ARASP)
Case postale 142
1000 Lausanne 17

Centre Fernand Martignoni (CFM)
Ecole d'ambulancier(ère)s
3, chemin de la Damataire
1009 Pully
Tél. : 021/729.65.35

1.2 FORMATION DE RECYCLAGE OBLIGATOIRE

PUBLIC CONCERNE

- Les ambulanciers certifiés, intervenant dans le canton de Vaud, sont tenus d'effectuer cette formation continue de deux jours par an, dès l'année suivant la fin de leur formation.

OBJECTIF

- Permettre le renouvellement des connaissances professionnelles et des autorisations cantonales.

ORGANISME

Dans le canton de Vaud :

Centre Fernand Martignoni (CFM)
Ecole d'ambulancier(ère)s
3, chemin de la Damataire
1009 Pully
Tél. : 021/729.65.35

Dans les autres cantons :

CEPSPE
Formation d'ambulancier(ère)s
6, chemin de Thury
1206 Genève.
Tél. : 022/347.49.59

CERTIFICAT

Cette formation est sanctionnée par une attestation.

2 ERGOTHERAPEUTE

Des stages de formation continue sont organisés par le Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux (CEFOC) à Genève et l'Institut de perfectionnement des travailleurs sociaux (INPER) à Lausanne.

Des cours plus spécifiques sont offerts par l'Association suisse des ergothérapeutes (ASE). Ceux-ci portent par exemple sur des thèmes tels que :

- L'analyse palpatoire du membre supérieur : comprendre et apprendre par le toucher.
- L'héminégligence : notion de base et approche clinique.

RENSEIGNEMENTS ET ADRESSES

Association suisse des
Ergothérapeutes
96, Stauffacherstrasse
Postfach
8026 Zurich

Tél. : 01/242.54.64
Fax : 01/291.54.40

Centre d'étude et de formation continue
pour travailleurs sociaux
30, rue des Voisins
Case postale
1211 Genève 4

Tél. : 022/320.39.75
Fax : 022/781.62.34

Institut de perfectionnement des
travailleurs sociaux (INPER)
19 C, avenue du Temple
1012 Lausanne

Tél. : 021/653.64.12
Fax : 021/653.64.15

3 CENTRE ROMAND D'EDUCATION PERMANENTE ASSOCIATION SUISSE DES INFIRMIERES

OBJECTIF

Cours de réinsertion et réorientation professionnelle destiné à permettre aux infirmiers, en cours d'emploi, d'actualiser et ou d'acquérir les connaissances nécessaires à leur exercice professionnel en intégrant les nouvelles prescriptions CRS entrées en vigueur en 1992, de développer de nouvelles compétences professionnelles pour faire face à l'évolution de la santé et enfin de faciliter la réinsertion professionnelle en cette période de changement des professions soignantes.

I - Cours pour infirmières assistantes

- Organisé de janvier à juillet.
L'objectif est d'atteindre le niveau I.

II - Cours pour infirmières diplômées

- Organisé deux fois par an.
L'objectif est l'actualisation des connaissances.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Fr. 1'050.- pour les infirmières assistantes.
- Fr. 1'170.- pour les infirmières diplômées.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Association suisse des infirmières

Madame Françoise Rivier

Permanence : mercredi matin de 9h à 12h

Centre Romand d'Education Permanente (CREP) - Tél. : 021/646.58.38

4 LABORANTIN MEDICAL

ORGANISME - OBJECTIF

Afin de répondre aux nouvelles normes de Qualité, l'Ecole cantonale vaudoise de laborantines et laborantins médicaux (ECVLLM) organise des cours de formation continue destinés en priorité aux laborantins diplômés.

PROGRAMME - MODALITES

Ces cours sont organisés sous la forme de modules successifs.

Exemples de cours en hématologie

- Généralités - Cellules souches, formation des cellules hématopoïétiques, automates (cours théorique de six périodes organisé sur trois journées).
- Pathologie courante des globules rouges et des leucocytes (cours pratique et théorique de douze périodes organisé sur trois journées).
- Pathologie spéciale des globules rouges et des maladies dites réactionnelles des leucocytes (cours pratique et théorique de seize périodes organisé sur quatre journées).
- Les syndromes prolifératifs (cours théorique et pratique de seize périodes organisé sur quatre journées).
- Les leucémies aiguës, les syndromes myélodysplasiques (cours théorique et pratique de seize périodes organisé sur quatre journées).

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- De Fr. 60.- à Fr. 180.- par module.

ATTESTATION

Une attestation de participation est délivrée sous réserve de l'assiduité aux cours.

RENSEIGNEMENTS

Ecole cantonale vaudoise de laborantines et laborantins médicaux diplômés
21, place du Tunnel - 1005 Lausanne - Tél. : 021/312.68.52

5 FORMATION CONTINUE EN PHYSIOTHERAPIE

La LaMal impose désormais aux physiothérapeutes une formation continue obligatoire de huit jours par année (dont deux peuvent consister en formation auto-didacte, lectures, etc.).

La formation suivie doit être certifiée par la FSP pour être validée.

5.1

La Fédération Suisse des Physiothérapeutes (FSP) est structurée en sections cantonales qui présentent une offre diversifiée de formations courtes ou sessions plus spécialisées, permettant aux professionnels une actualisation des connaissances sous forme de stages, journées, congrès aussi bien dans tous les cantons suisses que parfois à l'étranger. Des renseignements concernant cette offre peuvent être recueillis auprès des sections romandes dont les adresses suivent. Chaque section dispose de renseignements sur tous les cours donnés, quelque soit le lieu.

Dans le canton de Vaud :

FSP
Monsieur Jean-Marc Bovy
2, avenue Agassiz
1001 Lausanne
Tél. : 021/319.71.11

Dans les autres cantons :

Fribourg

FSP
Monsieur Bernard Peyraud
Centre du Gibloux le Bugnon
1726 Farvagny-le-Grand
Tél. : 026/411.30.70

Genève

FSP
16, boulevard de la Cluse
1205 Genève
Tél. : 022/320.57.03

Jura

Service de physiothérapie
Hôpital régional
2800 Delémont
Tél. : 032/421.27.64

Neuchâtel

FSP
Centre de Physiothérapie Boudry
2017 Boudry
Tél. : 032/848.42.72

5.2

La Fédération Suisse des Physiothérapeutes (FSP) organise ponctuellement en partenariat avec H+ une offre de formation continue en Suisse romande. Il s'agit de cours de perfectionnement professionnel répondant aux besoins particuliers des praticiens. Ces cours sont essentiellement axés sur la pratique.

EXEMPLES DE THEMES ABORDES

- Actualisation des connaissances : tendances actuelles dans le domaine de la physiothérapie.
Durée : 2 jours.
- Organisation - Administration.
- Droit et assurances.
- Direction.
- Psychologie - Communication.

CERTIFICAT

Pour chaque cours, une attestation est remise aux participants. La reconnaissance du stage par la FSP est subordonnée à la réalisation par l'intéressé d'un travail pratique accepté par le responsable du stage.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Cours de 1 jour : Fr. 280.-; cours de 2 jours : Fr. 490.-; cours de 3 jours : Fr. 720.-; cours de 5 jours : Fr. 1'100.-.

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

Centre de formation H+,
24, rue de Morges
1023 Crissier.

Tél. : 021/706.03.60

Les cours se déroulent au centre de formation H+.

6 TECHNICIEN EN RADIOLOGIE MEDICALE

COURS SUR LE CONTROLE DE QUALITE EN RADIODIAGNOSTIC

Le cours, d'une durée de 5 jours, s'adresse aux techniciens en radiologie médicale engagés activement dans le contrôle de Qualité du processus radiologique au niveau technique.

Le cours est organisé en collaboration avec l'école vaudoise des techniciens en radiologie médicale.

OBJECTIF

Le cours permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires à la mise sur pied d'un programme de contrôle de qualité dans un service de radiodiagnostic et à la réalisation d'un tel programme.

PROGRAMME - MODALITES

L'enseignement comprend en particulier :

- un rappel des éléments de base de radiophysique, de qualité d'image et de radioprotection,
- Une présentation des objectifs et les méthodes du contrôle de la qualité en radiodiagnostic.

Application des notions théoriques dans le cadre de travaux pratiques effectués dans des salles de radiologie.

CERTIFICAT

A l'issue de la formation, et sur la base d'un examen final, un certificat mentionnant la formation est délivré, conjointement par l'Ecole vaudoise de techniciens en radiologie médicale et par l'Institut de radiophysique appliquée. Le cours est recommandé par l'Office fédéral de la santé publique.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Fr. 1'000.-, couvrant l'enseignement et la documentation distribuée.

CONDITION PREALABLE

Un diplôme de TRM et un intérêt particulier pour le domaine du contrôle de Qualité sont demandés.

LIEU

Institut de radiophysique appliquée
Centre universitaire
1015 Lausanne
Tél. : 021/693.31.65

7 TECHNICIEN EN RADIOLOGIE MEDICALE

FORMATION CONTINUE RADIOPROTECTION ET TECHNIQUE RADIOLOGIQUE (PRATERA)

Le cours d'une durée de 12 jours (6 modules de 2 jours), est réservé aux techniciens en radiologie médicale ayant achevé leurs études depuis plus de 10 ans et titulaires d'un diplôme reconnu par la Croix-Rouge suisse. Il vise à rafraîchir les notions acquises lors de la formation et à approfondir les connaissances dans le domaine de la radioprotection et de la technique radiologique.

PROGRAMME

Les sujets traités dans le cycle "PRATERA radiodiagnostic" sont les suivants :

- a) physique et appareillage en radiodiagnostic,
- b) radioprotection en diagnostic radiologique,
- c) contrôle de qualité en diagnostic radiologique,
- d) anatomie et physiologie,
- e) techniques spéciales,
- f) aspects psychologiques.

Les sujets traités dans le cycle "PRATERA radiothérapie" sont les suivants :

- a) physique et radioprotection,
- b) radio-oncologie expérimentale et clinique,
- c) radio-oncologie et soins au patient,
- d) techniques de base,
- e) techniques spéciales,
- f) aspects psychologiques.

ORGANISME

Les cours sont organisés sous le patronage de :

- L'Association suisse des techniciens en radiologie médicale.
- La Société suisse de radiologie et médecine nucléaire.
- L'Office fédéral de la santé publique.

- L'Association suisse des établissements hospitaliers (VESKA).
- Les Ecoles romandes de techniciens en radiologie médicale.

CERTIFICAT

La participation active aux cours fera l'objet d'une attestation.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Fr. 400.- par module de 2 jours.

LIEU

Institut de radiophysique appliquée
Centre universitaire
1015 Lausanne.
Tél. : 021/693.31.65

8 LABORANTIN MEDICAL

FORMATION CONTINUE HEMATOLOGIE

Thème

Cours d'hématologie organisé en 5 périodes :

- Le fer.
- Greffe de moelle.
- Le caryotype.
- Syndrome myélodysplasique.
- Thalassémies

MODALITES

Le cours a lieu le mercredi de 19h30 à 21h au Centre médical universitaire, rue Michel Servet, 1, 1205 Genève.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Membre : Fr. 50.-. Non membre : Fr. 100.-.

ATTESTATION

La délivrance d'une attestation est subordonnée à l'assiduité aux cours.

RENSEIGNEMENTS

Hôpital universitaire de Genève
Laboratoire central d'hématologie
Caroline Vaisy

Tél. : 022/372.72.73

9 PROGRAMME DU SERVICE DE FORMATION CONTINUE DU CHUV

Les cours, sessions et informations organisés par ce service sont ouverts aux collaboratrices et collaborateurs des établissements des Hospices cantonaux. Voici quelques présentations et exemples parmi les stages proposés :

Le soignant a bon dos

- Durée : 2 jours .
- Objectif : éviter les lombalgies d'effort chez le personnel soignant. Protéger sa colonne vertébrale en respectant les principes biomécaniques pour toute manipulation de malade. Utiliser son corps en toute sécurité, efficacité, économie et confort pour le malade et pour soi-même. 16 participants au maximum.
- Stage de pré-requis conseillé : "L'art du toucher."

Négociation et prévention des conflits

- Durée : 3 jours.
- Objectif : clarifier sa propre position dans les situations de conflits. Découvrir et pratiquer une méthode de négociation. Apprendre à exprimer ses désaccords sans agressivité. Rechercher des moyens pour prévenir les conflits et/ou en limiter l'importance.

Mieux penser pour mieux panser

- Durée : 2 jours. Objectif : explorer les mécanismes de notre pensée. Découvrir l'utilisation de nos cinq sens. Utiliser des outils pour améliorer les difficultés rencontrées dans notre pratique professionnelle et sur le plan personnel. 16 participants au maximum. (ICS, ICUS, ID, IA, EHASI).

Drainages et aspirations thoraciques

- Durée : 1 jour. Objectif : améliorer ses connaissances dans les soins aux patients porteurs de drains thoraciques pleuraux et péricardiques; 15 participants au maximum : (ICS, ICUS, ID). Pré-requis conseillé : le cours "Soigner la vie".

Exemples d'autres stages proposés :

- La réanimation cardio-vasculaire, durée : 1 jour (cours renouvelé 4 fois).
- Mieux se connaître pour mieux communiquer, durée : 3 jours.
- La communication avec le prématuré et le bébé à travers le massage, durée : 1 jour.

- Douleur et soins infirmiers, durée : 2 jours.
- Accompagnement du patient en fin de vie et de ses proches, durée : 2 jours.
- L'art du toucher, durée : 2 jours.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur Pierre Rougemont
Responsable du service de Formation continue
des soins infirmiers
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois
16, Mont Paisible
1011 Lausanne
Tél. : 021/314.18.60

10 ACTIVITES DE FORMATION CONTINUE DU CENTRE DE FORMATION H+

FORMATION AU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

- Gestion et encadrement de collaborateurs (GEC).
- Techniques de travail et de communication (TTC).
- Compétences professionnelles spécifiques (CPS).

CONCEPT DE LA FORMATION INTRA MUROS

- Communication, gestion des ressources humaines, thèmes spécifiques, techniques personnelles de travail, teambuilding, thèmes sur demande.
- Concept d'audit.
- Concept du management de la Qualité.

AUTRES ACTIVITES

- Conférences.
- Sessions d'étude.
- Documentation spécifique.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

H+ Formation
24, rue de Morges
1023 Crissier

Tél. : 021/706.03.60
Fax : 021/706.03.65

11 INTRODUCTION A L'ETHIQUE EN PSYCHIATRIE

Depuis 1995, le Département universitaire de psychiatrie adulte (DUPA) organise, en collaboration avec les Hospices cantonaux, une formation de base en éthique pour infirmiers/ères, médecins et travailleurs sociaux

Les questions éthiques devenant de plus en plus actuelles dans le domaine des soins et de la psychiatrie en particulier, l'acquisition d'un vocabulaire de base ainsi que des principaux outils de l'argumentation en éthique devient incontournable.

PUBLIC CONCERNE

Le cours s'adresse en priorité à des professionnels de la santé ayant une activité dans le domaine psychiatrique mais accueille tout aussi bien d'autres professionnels de la santé s'intéressant aux problèmes éthiques spécifiques à la psychiatrie.

OBJECTIFS

Dans un cadre interdisciplinaire, il s'agit de fournir un vocabulaire de base commun aux interlocuteurs et une méthodologie d'analyse des situations présentant des dilemmes éthiques. Les principales étapes du développement de l'éthique médicale et de la psychiatrie sont abordées et des notions philosophiques élémentaires sont fournies dans la première partie du cours.

La deuxième partie du cours est consacrée à l'application pratique de ces connaissances.

MODALITE

- 10 séances de 2 heures chacune, une fois par semaine, entre novembre et février, généralement le lundi de 17h à 19h.
- Les cinq premières séances sont consacrées aux fondements théoriques et historiques de l'éthique des soins en psychiatrie, avec des thèmes tels que par exemple "Les conditions de base d'une discussion éthique rationnellement argumentée" ou "Les fondements de l'autonomie et ses difficultés d'application en psychiatrie".
- Les cinq séances suivantes permettent d'appliquer les connaissances acquises à travers l'analyse de cas réels présentés par des équipes externes et analysés de manière interdisciplinaire. Exemples : "Le traitement par psychotropes" ou "L'hospitalisation forcée".

Le cours est assuré par une équipe formée d'un éthicien, un médecin et un infirmier.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Fr. 300.- comprenant le matériel pédagogique.

CERTIFICAT

Un certificat est délivré aux participants ayant suivi au moins les trois-quarts du cours.

RENSEIGNEMENTS

Carlo Foppa PhD

Ethicien

21, rue du Bugnon

1005 Lausanne

Tél. : 021/314.17.55 - E-mail : carlo.foppa@hospvd.ch

Chapitre III

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

INTRODUCTION

DES FORMATIONS DIPLOMANTES

On entend par formation complémentaire, une formation postdiplôme s'ajoutant à la formation de base et consistant en un cours, officiellement reconnu, qui ouvre droit à un diplôme ou à un certificat (de cadre ou de spécialisation).

Ces formations existent depuis de nombreuses années dans d'autres pays occidentaux, comme par exemple en France ou au Canada.

En Suisse, un nombre de plus en plus important de professionnels de la santé est maintenant soucieux de mettre sur pied des formations professionnelles complémentaires dont les caractéristiques sont nouvelles.

FORMATIONS ET RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Il s'agit de formations de longue durée, de formations diplômantes, de formations, enfin, qui visent à une reconnaissance statutaire (débouchant, par exemple, sur une spécialisation obtenue à l'issue de la formation complémentaire).

1 ESEI

ECOLE SUPERIEURE D'ENSEIGNEMENT INFIRMIER DE LA CROIX-ROUGE SUISSE.

L'offre de formation de l'ESEI s'adresse à tous les professionnels de santé concernés par les enjeux actuels du secteur sanitaire qui désirent acquérir une formation postgrade. Ces formations sont mises en place en vue de créer une passerelle vers des formations supérieures universitaires de type maîtrise, voire doctorat. Le premier cycle aboutit à un certificat d'études approfondies décerné par la Croix-Rouge suisse (CEA). Le deuxième cycle est sanctionné par un diplôme d'études approfondies (DEA) reconnu dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Lumière Lyon II.

OBJECTIF

Contribuer aux réorientations des politiques sanitaires en les intégrant dans des programmes de formation de base et spécialisée, en développant des activités de recherche et la mise en actes des résultats de ces dernières, en promouvant des collaborations interdisciplinaires.

Approfondir ses compétences en matière de jugement professionnel, de participation à la détermination de projets institutionnels et de formation, de recherche d'adéquation entre l'offre, la demande et les possibles.

PUBLIC CONCERNE

Titulaires d'un diplôme d'infirmier, homologué par la Croix-Rouge suisse ou un diplôme de profession médico technique ou médico thérapeutique.

La voie clinique est spécifiquement destinée aux infirmiers et aux sages femmes. Les options Gestion et enseignement sont ouvertes à tous les professionnels de la santé.

DESCRIPTION DE L'OFFRE DE FORMATION :

Trois voies de formation existent, avec chacune ses unités de valeur spécifique

La voie Gestion

- Conduire, motiver les collaborateurs et évaluer les ressources humaines.
- Recrutement, sélection et accueil.
- Economie de la santé.

- Budgétisation et contrôle financier.
- Gestion de la qualité.
- Gestion du développement.

La voie Enseignement

- Prise en compte pédagogique des conceptions des apprenants dans la construction du savoir.
- Evaluation des acquis et des compétences professionnelles.
- Structure et politique des institutions de formation : construction de programmes.
- Construction et évaluation de blocs de cours théoriques.
- Analyse des pratiques pédagogiques.
- Enseignement professionnel : nouvelles perspectives.

La voie Clinique

- Attentes et besoins de la population face à l'offre des institutions de santé.
- Spécificité des pratiques et du savoir infirmier.
- Méthodologie de recherche en soins infirmiers.
- Interdisciplinarité, collaboration et soins infirmiers.
- Introduction à la supervision et à la consultation.
- Développement du jugement clinique.

Les objectifs des unités de valeur de chaque bloc (tronc commun, options spécifiques, approfondissement) sont validés dans le cadre d'une procédure différente aboutissant à une appréciation ou une note. Un travail de certification est requis dans tous les cas. Il peut prendre deux formes selon le projet de l'étudiant : orientation stage ou étude à orientation de recherche.

DUREE - MODALITES

- Les cours ont lieu sur 2 ans.
- Durée des unités de valeur : 25 heures.
- Enseignement dispensé sur 5 à 6 jours, par mois, par bloc de 2 et 3 jours.

CONDITIONS D'ACCES

Pour l'accès au cycle I, posséder le diplôme précisé dans la rubrique public concerné.

Accès au cycle II : le Certificat d'études approfondies donne accès au cycle II pour les porteurs de maturité. Les personnes non titulaires d'une maturité, qui souhaitent poursuivre une

formation au cycle II peuvent déposer un dossier à condition d'avoir obtenu une moyenne générale de 5 sur 6 au cycle I.

Des modalités particulières de passerelle permettant d'accéder au cycle II à partir d'un ancien titre I, sont prévues et annexées au règlement de formation.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Finance d'inscription : Fr. 600.-.
- Ecolage : Fr. 9'000.-, payables en deux tranches de Fr. 4'500.-.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ecole supérieure d'enseignement infirmier
de la Croix-Rouge suisse
30, avenue de Valmont
1010 Lausanne
Tél. : 021/ 653.17.17

2 LES ACTIVITES DE FORMATION COMPLEMENTAIRE DU CENTRE DE FORMATION H+

LES FORMATIONS DE CADRE

Niveau I : cours de base

- Infirmier Chef d'unité de soins (ICUS).
- Encadrement et gestion (Laborantin).
- Chargé de sécurité.
- Encadrement et gestion (Standard).
- Encadrement et gestion (MTT) : médico technique et thérapeutique.

Niveau II : cours supérieur

- Infirmier chef de service (ICS).
- Encadrement et gestion (Laborantin).
- Encadrement et gestion (Standard).
- Encadrement et gestion MTT.

Niveau III : cours de direction :

- Gestion des systèmes de santé (GSS).
- Gestion d'EMS : établissement médico - social (GEMS).
- Gestion hospitalière (GH).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

H+ Formation
24, rue de Morges
1023 Crissier

Tél. : 021/706.03.60
Fax : 021/706.03.65

3 INFIRMIER

FORMATION COMPLEMENTAIRE DE CLINICIEN NIVEAU 1

OBJECTIF

Les objectifs de cette formation sont centrés sur :

L'amélioration de la qualité des prestations en soins infirmiers par une maîtrise de la pratique professionnelle. Elargissement et approfondissement des connaissances en soins infirmiers dans le milieu du travail. Développement des facultés de compréhension et d'utilisation appropriée des ressources et des contraintes dans le milieu du travail. Développement des capacités de répondre aux exigences changeantes de la profession.

1. Le développement de la personnalité permettant d'approfondir et de parfaire ses relations avec autrui. Développer des facultés d'appréciation de son comportement personnel autant dans les relations avec le patient qu'avec ses collaboratrices. Acquisition et approfondissement de techniques et de comportements permettant de mieux comprendre la personne soignée et ses proches pour une meilleure adaptation des soins. Approfondissement et développement des capacités permettant une communication positive et active dans le milieu du travail.
2. Le développement d'une réflexion systématique et objective par l'utilisation de méthodes et de moyens adéquats. Perfectionnement des capacités d'utilisation de méthodes et moyens pour l'application judicieuse de l'analyse de situation et de résolution des problèmes dans l'action quotidienne des soins et dans la recherche appliquée en soins infirmiers. Développement des facultés de tirer profit des expériences et des ressources personnelles.

MODALITES - DUREE

- Deux ans en cours d'emploi, soit 420 heures, comprenant un enseignement clinique régulier.
- Fréquence : 4 jours tous les deux mois.

CERTIFICAT

Certificat ASI (Association suisse des infirmières et infirmiers).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Monsieur Pierre Rougemont
Responsable du service de Formation
continue des soins infirmiers
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois
16, Mont Paisible
1011 Lausanne
Tél. : 021/314.18.60

4 INFIRMIER

FORMATION COMPLEMENTAIRE EN ANESTHESIE

OBJECTIF

La formation apporte les connaissances et la dextérité qui permettent à l'infirmier anesthésiste, une fois sa formation terminée, de faire face, avec les aptitudes et les compétences nécessaires, à sa nouvelle tâche dans le cadre du profil professionnel de l'infirmier anesthésiste, ASI/SSAR 1989. Les principaux objectifs à atteindre sont ceux du domaine d'activité :

- Prise de contact et prise en charge du patient.
- Entretien, préparation et maniement du matériel, ainsi que de tous les appareils et instruments utilisés pour l'anesthésie générale et loco régionale et la réanimation, préparation des médicaments et des agents anesthésiques.
- Surveillance et exécution de l'anesthésie sous surveillance et responsabilité du médecin compétent.
- Mesures de réanimation d'urgence.
- Surveillance et soins aux patients présentant des troubles des fonctions vitales.

MODALITES - DUREE

- 2 ans en cours d'emploi.
- Début de la formation en janvier.
- Inscription à prendre au 31 mai.
- 260 heures, comprenant un enseignement clinique régulier.
- Fréquence : 1 jour bimensuel.

CERTIFICAT

Certificat ASI et SSAR (Société Suisse d'Anesthésiologie et de Réanimation).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Idem sous chapitre 3 (Infirmier - Formation complémentaire de clinicien niveau 1).

5 INFIRMIER

FORMATION COMPLEMENTAIRE EN SOINS INTENSIFS (ADULTES ET PEDIATRIE)

OBJECTIF

- Cette formation a pour but de réglementer au niveau suisse une formation postdiplôme de qualité, destinée au personnel infirmier diplômé, travaillant dans les services de soins intensifs.
- La formation permet à l'infirmier d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de prendre en charge globalement, en collaboration avec le médecin, des patients dont les fonctions vitales sont en danger ou perturbées.
- L'infirmier en soins intensifs est à même de :
 - Agir de manière rapide et adaptée en tenant compte de la globalité de la situation.
 - Déterminer les priorités dans les situations d'urgence.
 - Maîtriser la manipulation des instruments et appareils utilisés en milieu de soins intensifs.

MODALITES - DUREE

- 2 ans en cours d'emploi.
- Début de la formation en janvier.
- Inscription à prendre au 30 avril.
- 490 heures comprenant un enseignement clinique régulier.
- Fréquence : 1 à 2 jours par quinzaine.

CERTIFICAT

Certificat ASI et SGI (Société suisse de Médecine Intensive).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Idem sous chapitre 3 (Infirmier - Formation complémentaire de clinicien niveau 1).

6 INFIRMIER

FORMATION COMPLEMENTAIRE EN SALLE D'OPERATION

OBJECTIF

- Il s'agit de préparer l'infirmier de salle d'opération à assurer, dans sa sphère de compétences, les soins, le bien-être et la sécurité du patient.
- Avoir les compétences professionnelles dans les domaines de l'hygiène, l'asepsie, la désinfection et la stérilisation.
- Maîtriser les gestes techniques dans les différents rôles de l'infirmière de salle d'opération.
- Avoir les connaissances et le savoir faire dans l'entretien, la préparation des instruments, du matériel, des appareils ainsi que leur utilisation économique et écologique.
- Avoir un comportement professionnel efficace et sûr dans les situations d'urgence ou imprévisibles.
- Répondre aux exigences de collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire et multiculturelle.
- Participer à l'encadrement du personnel et au développement de la qualité des soins du bloc opératoire.
- Assumer des tâches de responsable d'équipe.

MODALITES - DUREE

- 2 ans en cours d'emploi.
- Début de la formation en janvier.
- Inscription à prendre au 31 mai.
- 490 heures comprenant un enseignement clinique régulier.
- Fréquence : 8 semaines de cours bloc au début de la 1^{ère} année
5 semaines de cours bloc au début de la 2^{ème} année.

CERTIFICAT

Certificat ASI et SSC (Société Suisse de Chirurgie).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Idem sous chapitre 3 (Infirmier - Formation complémentaire de clinicien niveau 1).

7 LABORANTIN MEDICAL

COURS DE FORMATION SUPERIEURE ET DE CADRES

ORGANISME - OBJECTIFS

L'Ecole de formation supérieure et de cadres de l'Association professionnelle suisse des laborantins médicaux diplômés (21, place du Tunnel - 1005 Lausanne) organise une formation pour les laborantins médicaux diplômés. Le programme de la formation est établi en fonction des besoins principaux de la profession en cadres qualifiés dans les domaines suivants :

- Supervision technique d'un groupe de collaborateurs et/ou enseignement pratique sur le lieu de travail et à l'école.
- Spécialisation.
- Gestion administrative et technique d'un laboratoire.
- Enseignement dans une école professionnelle.

La formation vise à élargir et approfondir les connaissances personnelles que possèdent déjà des personnes qualifiées et à développer certaines facultés de management et/ou de pédagogie.

Elle doit donner au laborantin médical cadre les moyens d'être un interlocuteur crédible pour les différents partenaires et capable d'avoir une influence sur les conditions d'exercice de sa profession, en vue de promouvoir le développement de la qualité des prestations du laboratoire médical ou de l'enseignement dans une école professionnelle.

PUBLIC VISE

Laborantins médicaux occupant des fonctions diverses, ce qui explique la conception en un système de modules de différents niveaux.

- Niveau I Laborantin médical ayant des charges particulières (laborantin principal).
- Niveau II Laborantin spécialisé.
- Niveau III Laborantin chef.
Laborantin enseignant.

MODALITES - DUREE PAR NIVEAUX

La formation supérieure et de cadres est une formation en cours d'emploi qui dure environ 3 ans.

- Niveau I Séminaire VESKA d'encadrement et de gestion : durée 4 semaines.
Formation professionnelle supérieure : durée 9 semaines.
- Niveau II Spécialisation : durée 9 semaines.
- Niveau III Formation de cadre séminaire de direction VESKA : durée 9 semaines.

Un travail de diplôme est effectué au terme du niveau III.

Chaque niveau correspond à une fonction spécifique. Le niveau I est conçu pour maintenir encore la polyvalence. La spécialisation dans une branche professionnelle est effectuée au niveau II.

En fonction de leur profil de carrière, les participants peuvent choisir le nombre de niveaux.

A la fin de chaque niveau, la réussite à l'examen permet le passage au niveau supérieur : cet examen a une durée de validité de 5 ans, autorisant donc une interruption de la formation après l'obtention d'un niveau.

Un travail de diplôme d'une durée d'environ 3 mois est effectué par les participants après le niveau II ou le niveau III, sur le lieu de travail.

PROGRAMME (NIVEAU I)

Le cours comprend une partie professionnelle supérieure (A) et une partie de gestion et d'encadrement (B).

- A) Formation supérieure professionnelle : vise à élargir et à approfondir les connaissances des branches scientifiques de base et de la technologie du laboratoire.
Permet également d'acquérir et de développer les capacités nécessaires à la conduite d'un petit groupe de collaborateurs et à l'enseignement pratique
- B) Le séminaire d'encadrement et de gestion permet d'acquérir des notions de travail interdisciplinaire, d'introduire les connaissances nécessaires en matière de gestion des ressources humaines, d'organisation et de planification, d'appliquer les principes de base à la conduite des collaborateurs au sein d'une équipe (motiver, collaborer, former, évaluer).

CONDITIONS D'ACCES

- Pour être admis au cours de formation supérieure et de cadre, les candidats doivent posséder un diplôme de Laborantin médical CRS ou un diplôme étranger équivalent, reconnu et enregistré par la Croix-Rouge suisse.
- Faire état au moins de 2 ans de pratique professionnelle à plein temps.
- Travailler au moins à 20% dans un laboratoire ou une école professionnelle.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Prix total du cours VESKA : Fr. 3'700.-.
- Frais pour les examens et polycopiés : entre Fr. 40.- et Fr. 100.- pour l'examen de chaque branche.

CERTIFICAT

Le niveau I : se termine avec un certificat de laborantin principal ou de laborantin enseignant assistant.

Le niveau II : se termine avec un certificat de laborantin spécialisé.

Le niveau III : les étudiants ayant réussi les niveaux I, II, III et effectué leur travail de diplôme obtiennent le diplôme de laborantin médical - chef.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Madame Eliane Aubert
Directrice Ecole de cadres pour laborantines médicales
21, place du Tunnel
1005 Lausanne.
Tél. : 021/312.68.52

8 LABORANTIN MEDICAL

FORMATION COMPLEMENTAIRE SPECIALISEE CYTOTECHNICIEN

ORGANISME

L'Ecole Suisse de Cytologie, (qui vient d'être rattachée à l'Ecole de Laborantines et Laborantins médicaux du Centre d'Enseignement des Professions de la Santé et de la Petite Enfance), à Genève, offre une formation de technicien en cytodiagnostics.

OBJECTIFS

Cette formation concerne les laborantins diplômés désireux de se spécialiser en cytologie clinique et plus particulièrement en cytologie des tumeurs. Au terme de la formation, le cytotechnicien est capable d'effectuer de façon autonome, mais sous la responsabilité d'un cytopathologiste diplômé, tout diagnostic cytopathologique ainsi que les techniques nécessaires pour y parvenir.

PROGRAMME - MODALITES

Cytologie générale, cytologie diagnostique, techniques de base et spéciales en cytologie, anatomie, histologie et physiologie spéciale, pathologie générale et spéciale : cours théoriques et travail au microscope, travaux pratiques.

DUREE

- 6 mois de cours et travaux pratiques à l'école, 9 mois de stage

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Un écolage de Fr. 3'000.-, payable en début de formation.

CERTIFICAT

Un diplôme est délivré par le Département de l'Instruction Publique du canton de Genève et reconnu par la Société suisse de Cytologie clinique.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Docteur Daniel Pilly
Directeur Ecole de Laborantins et Laborantines médicaux
6, chemin de Thury
1206 Genève
Tél. : 022/347.49.59

9 ASSISTANT SOCIAL

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Formation de praticien/formateur : formation dispensée à l'EESP Lausanne (Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques).
- Certificat de perfectionnement en politique sociale : formation dispensée par l'Université de Genève.
- Formation au cycle de superviseur : formation organisée par le CEFOC (Centre d'Etudes et de Formation Continue) à Genève.
- Diplôme supérieur de travail social (DSTS) : formation postgrade organisée à l'université de Neuchâtel (en convention avec plusieurs universités et écoles sociales).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Association Suisse des Professionnels de l'Action Sociale (ASPAS)
70, Holligenstrasse
Case postale
3000 Berne 21
Tél. : 031/382.28.22

Section romande de cette Association

Présidente : Madame Cécile Comina
Policlinique universitaire de psychogériatrie
10, avenue de Morges 1004 Lausanne.
Tél. : 021/625.04.91
Fax : 021/625.25.97

10 FORMATION DE PHYSIOTHERAPEUTE ENSEIGNANT

ORGANISME

L'institut de formation des cadres de santé - professions de la rééducation organise une préparation au diplôme de cadre de santé et à la licence en sciences de l'éducation en partenariat avec l'Université de Provence-Aix-Marseille I.

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux membres des professions paramédicales de rééducation (ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures - podologues, psychomotriciens), qui se destinent à des fonctions de responsabilités de services et d'enseignement.

CONDITIONS D'ACCES

Les candidats doivent justifier de 5 années d'expérience professionnelle et avoir subi avec succès les épreuves de sélection.

L'enseignement est dispensé par des formateurs professionnels de santé, issus des professions concernées par la formation (pour la partie cadres de santé) ainsi que par des universitaires (pour la licence) et des personnes compétentes dans le champ d'activité des cadres de santé.

LE PROGRAMME

- Initiation à la fonction de cadre.
- Santé publique .
- Analyse des pratiques et initiation à la recherche.
- Fonction d'encadrement.
- Fonction de formation.
- Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels.

Licence en sciences de l'éducation (Unités de valeur)

- Projets, fonction d'encadrement fonction formation.

- Régulation des stages.
- Evaluation.
- Modèles, situation d'apprentissage, acquisitions.
- Sociologie, ethnologie.
- Psychologie; dimension relationnelle du travail sanitaire et social.
- Méthodologie de la recherche.
- Analyse des pratiques.
- Gestion financière et administrative : les outils du cadre.

CERTIFICAT

Diplôme de cadre de santé reconnu par la Croix-Rouge française et licence en sciences de l'éducation de l'Université de Provence-Aix-Marseille I.

DURÉE - MODALITÉS

La formation se déroule à temps plein au cours d'une année académique (de septembre à fin juin).

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Formation cadre et licence : FF. 52'000.-.

DIVERS

Cette formation (ou son équivalent) est obligatoire pour obtenir une fonction d'enseignant à l'ECVP. Toute participation de l'Ecole à cette formation implique un temps de redevance du candidat à l'ECVP.

RENSEIGNEMENTS

Ecole cantonale vaudoise de
physiothérapeutes (ECVP)
2, avenue de la Sallaz
1005 Lausanne
Tél. : 021/314.69.20

Chapitre IV

FORMATIONS UNIVERSITAIRES

INTRODUCTION - FORMATIONS UNIVERSITAIRES

LES PROFESSIONS DE SANTE DE L'UNIVERSITE

Jusqu'à une période récente, un problème se posait dans les cantons : les Universités suisses étaient réticentes à développer des diplômes professionnalisants qui leur semblaient appartenir au domaine propre des HES et non de l'Université. Cette situation a conduit de nombreuses écoles de formation aux professions de la santé à mettre en place des formations en partenariat avec d'autres Universités, notamment en France.

Toutefois, des formations universitaires postgrades à visée professionnelle commencent à voir le jour dans certaines universités en Suisse. Depuis quelques années, certains de ces établissements ont pris conscience des besoins des acteurs de la santé et ont entrepris d'organiser des formations ouvertes à la fois aux diplômés de l'université et également à des professionnels en exercice.

A la différence des postgrades traditionnels, ces formations ne visent pas à l'obtention d'une thèse, sans pour autant l'exclure, mais à l'acquisition d'une formation professionnelle supérieure de niveau académique. Elles se font par exemple à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), à l'Université de Lausanne (UNIL), ou encore à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

1 SEMINAIRE DE GESTION HOSPITALIERE

DEFIS ET ENJEUX - STRATEGIES D'INTERVENTION

ORGANISMES PARTENAIRES

Ce séminaire est organisé par l'IDHEAP dans le cadre des Séminaires pour spécialistes et cadres (SSC IDHEAP), conjointement avec l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne, et en partenariat avec l'Institut pour le Développement des Ressources Humaines (IDRH), à Riex.

OBJECTIFS

- Vision du futur Cerner les nouveaux défis et enjeux dans le domaine de la gestion hospitalière.
- Changement Esquisser et exercer de nouvelles stratégies d'intervention.
- Engagements Favoriser l'acquisition de compétences de gestion.
- Transferts Appliquer les divers aspects théoriques présentés dans le cours à l'aide de cas pratiques.
- Echanges Créer une plate-forme d'échanges entre participants et intervenants.

PUBLIC CONCERNE

- Membres de direction et cadres supérieurs d'hôpitaux ou d'établissements para-médicaux.
- Cadres de services de santé publique.
- Experts diplômés en gestion hospitalière.
- Médecins chefs de service, médecins-cadres, chefs de clinique.
- Responsables du service de soins infirmiers (niveau direction).
- Cadres se préparant à assumer des fonctions de direction.

DUREE

Le séminaire est organisé en quinze journées, regroupées en sessions de 2 à 3 jours, s'étalant sur environ neuf mois.

METHODOLOGIE ET APPROCHE PEDAGOGIQUE

Chaque session est conçue de manière à ce que le participant développe des concepts et instruments directement applicables dans son milieu professionnel.

Il sera proposé, en alternance, des présentations introductives, des exercices, des démarches de mise en place d'actions "à blanc", et des interventions de responsables et spécialistes d'institutions de santé publique.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

Fr. 4'800.- documentation comprise.

CERTIFICAT

Reçoivent un certificat ceux qui ont suivi régulièrement le cours et rédigé un travail personnel sur un sujet en relation avec le cours.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Professeur Philippe Delay
IDRH
1097 Riex

Tél. : 021/799.34.36
Fax : 021/799.34.74

Professeur Yves Emery
IDHEAP
1022 Chavannes

Tél. : 021/694.06.70
Fax : 021/694.06.09

2 BIOETHIQUE

La Société Suisse d’Ethique Biomédicale, SSEB, ou Schweizerische Gesellschaft für Biomedizinische Ethik, SGBE, fondée en 1989, a pour mission de promouvoir la réflexion et la formation en éthique d’une manière interdisciplinaire et pluraliste. Cette société organise tous les deux ans, un cours d’été d’introduction et de formation en éthique, intitulé « Cours postgradué de bioéthique ».

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s’adresse à des médecins, infirmières, enseignants du domaine sanitaire, philosophes, juristes, théologiens, biologistes, scientifiques dont l’activité a un rapport avec la médecine et la biologie, journalistes ou étudiants. Le cours est en principe destiné à des personnes détenant un titre universitaire ou jugé équivalent. Le nombre maximum des participants est fixé à 30.

OBJECTIFS

Fournir un vocabulaire de base, familiariser le participant à la terminologie courante, améliorer les compétences pratiques en éthique, clarifier son propre jugement personnel, identifier un problème en termes de valeurs, argumenter et justifier des décisions.

FORMATION - MODALITES - DUREE

Ces cours ont lieu dans le cadre du Castel Grande de Bellinzone et durent environ 5 jours. Le matin est consacré à des exposés théoriques. L’après-midi est organisé autour d’ateliers de travail. Les conférences du matin sont données dans la langue de l’auteur, un résumé traduit dans d’autres langues est remis aux participants. Les séminaires de l’après-midi sont organisés en petits groupes en fonction des appartenances linguistiques, et permettent d’approfondir ce qui a été présenté le matin en session plénière.

FRAIS D’INSCRIPTION ET ECOLAGE

La finance d’inscription s’élève à Fr. 800.-. Elle comprend la participation aux cours, la documentation, le repas d’accueil et l’excursion. Logement et repas sont à la charge des participants.

CERTIFICAT

Un certificat de formation continue, reconnu par l'ESEI, est remis aux participants ayant suivi le cours avec assiduité.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

SSEB-SGBE

21, rue du Bugnon 21

1005 Lausanne

Tél. / fax : 021/314.17.50 - E-mail : SSEB@inst.hospvd.ch

A côté de cette activité régulière, la SSEB organise également des journées de perfectionnement, des séminaires, des colloques et des débats. Elle travaille en collaboration avec les universités, les associations de médecins et d'infirmières, les autorités gouvernementales compétentes et publie régulièrement la revue Bioethica Forum, qui contient des informations sur les cours et séminaires ayant lieu en Europe et ailleurs.

3 DIPLOME EN ECONOMIE ET ADMINISTRATION DE LA SANTE

ORGANISMES PARTENAIRES

La Faculté de Médecine et l'école des HEC de Lausanne ont mis en place, en collaboration avec les Hospices cantonaux, une formation en économie et administration de la santé.

Le développement et la transformation rapide des conditions de financement des soins de santé, l'irruption croissante des mécanismes économiques dans le domaine sanitaire, imposent à ceux qui oeuvrent dans ce domaine l'acquisition d'un cadre conceptuel et d'outils d'analyse pour comprendre à la fois les conditions d'exercice de la médecine et les mécanismes économiques qui régissent leurs financements.

OBJECTIFS

Il s'agit d'apporter, dans un esprit pluridisciplinaire, un complément de formation universitaire, de regrouper des cours d'économie, de médecine, de droit et de sociologie afin d'atteindre les principaux objectifs suivants :

- appréhender les systèmes de santé et les politiques mises en place ;
- acquérir ou développer une compétence en économie et management de haut niveau, applicable au système de santé ;
- développer des méthodologies de résolution de problèmes dans le domaine de la santé.

PUBLIC CONCERNE

Cet enseignement s'adresse à des personnes possédant une licence universitaire, exerçant une activité dans le domaine de la santé et qui désirent compléter leur formation initiale. (Membres de direction et cadres supérieurs d'hôpitaux ou d'établissements sanitaires, cadres de services de santé publique, médecins, responsables administratifs des services médicaux publics ou privés, dirigeants d'assurances et de caisses - maladie, économistes, professionnels de la santé).

MODALITES

Le cycle d'études s'étend sur quatre semestres à temps partiel (environ 50%). Le programme comprend des cours obligatoires, des cours à option, des séminaires interdisciplinaires ainsi que la rédaction d'un mémoire. Les admissions s'effectuent sur dossier.

Il s'agit d'une formation en cours d'emploi, théorique et pratique (stage).

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- La finance de cours s'élève à Fr. 2'500.- par année, tout compris.

CERTIFICAT

Le diplôme en économie de la santé est délivré aux inscrits ayant satisfait au contrôle des connaissances (examens semestriels et mémoire).

RENSEIGNEMENTS

Auprès du secrétariat du diplôme en économie et administration de la santé :

Madame Hélène Kallà
Université de Lausanne
Ecole des HEC - BFSH 1
1015 Lausanne-Dorigny

Tél. : 021/692.33.20

Fax : 021/692.33.65

4 MANAGEMENT DES INSTITUTIONS DE SANTE

Les facultés de médecine et de sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, organisent un diplôme de formation continue en management des institutions de santé.

OBJECTIF

Ce certificat a pour but de répondre aux besoins des cadres des services de santé, en leur apportant les concepts et les outils nécessaires pour apprendre à exercer leur profession dans un environnement toujours plus compétitif. (Particularités du marché de la santé, connaissances approfondies des outils de contrôle et de management des institutions de santé. L'accent sera plus particulièrement mis sur le contexte suisse de santé et de la nouvelle loi sur l'assurance maladie).

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse aux cadres médecins et infirmières, aux responsables administratifs des services médicaux publics ou privés ou aux dirigeants d'assurances.

METHODOLOGIE PEDAGOGIQUE

Ce certificat est animé par des professionnels d'institutions de soins suisses et européennes ainsi que par des universitaires. L'idée directrice est de privilégier un enseignement pluridisciplinaire et interactif basé sur des études de cas. Les modules sont constitués de cours, séminaires et ateliers.

PROGRAMME

Il s'étend sur une année (septembre à juin) et est organisé en 9 modules de 12 à 28 heures.

- Economie de la santé.
- Médicométrie.
- Coût et contrôle de gestion.
- Introduction à la recherche clinique.
- Santé et prévention.
- Stratégies et modèles organisationnels.

- Mesure de la qualité.
- Systèmes d'information sanitaire.
- Aspects légaux : assurances, tarifs.

CONDITIONS D'ACCES

Un diplôme universitaire est souhaitable mais pas obligatoire. Les dossiers de candidature seront sélectionnés autant sur la base des diplômes que sur l'expérience professionnelle. Des connaissances du domaine de la santé, qu'elles soient pratiques ou théoriques, sont indispensables pour suivre les cours.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Fr. 7'400.- pour le certificat.
- Fr. 700.- par module de 12 heures.

CERTIFICAT

Un certificat de formation continue, représentant un titre officiel de la Faculté des sciences économiques et sociales et de la Faculté de médecine, sanctionne la réussite aux 9 modules.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Service de la formation continue
Université de Genève
24, rue Général Dufour
1211 Genève 4
Tél. : 022/705.71.11

5 INGENIERIE BIOMEDICALE

DESCRIPTION ET OBJECTIF DE LA FORMATION EN INGENIERIE BIOMEDICALE

La Faculté de médecine et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne proposent un cycle postgrade d'ingénierie biomédicale qui a pour objectif l'application des sciences et des techniques de l'ingénieur en biologie et en médecine (la résonance magnétique nucléaire découverte par les physiciens, est aujourd'hui largement employée pour le diagnostic médical).

PUBLIC CONCERNE

Cette nouvelle formation est destinée aux médecins, aux ingénieurs et aux licenciés en biologie ou en sciences. En Suisse, seul Zurich présente déjà un programme similaire, grâce à la collaboration de l'EPFZ et de l'Hôpital cantonal.

DUREE - MODALITES

Le cycle postgrade en ingénierie biomédicale est une formation à plein temps. Sa durée totale est de 7 mois, le cursus se déroulant entre le 1er mars et le 30 septembre. Il est organisé en modules qui permettent la mise à niveau pendant 4 semaines d'une part des médecins et biologistes, d'autre part des ingénieurs et physiciens. Puis, quatre modules de 2 semaines chacun, sont consacrés à la spécialisation. Le cycle comprend environ 600 heures de cours théoriques et de travaux pratiques (exercices et démonstrations, travaux pratiques dans les laboratoires de recherche) complétés par un travail personnel de recherche.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Les frais d'inscription au cycle complet, incluant la taxe d'inscription, se montent à Fr. 2'500.-. Les frais d'inscription à un seul module sont de Fr. 800.-.
- Des bourses de postformation peuvent être attribuées aux seuls participants du cycle complet.

CERTIFICAT

Les participants ayant réussi le contrôle des connaissances et le travail personnel de recherche reçoivent un certificat de maîtrise de spécialisation en ingénierie biomédicale, délivré conjointement par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et par l'Université de Lausanne.

Pour les médecins diplômés, le travail personnel de recherche effectué dans le cadre du cycle postgrade en ingénierie biomédicale, peut être déposé comme thèse auprès de la Faculté de médecine.

Une attestation est remise aux participants ayant suivi un module de spécialisation.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne EPFL

Laboratoire de génie médical

PSE - Ecublens

1015 Lausanne

Tél. : 021/ 693.83.45

6 CERTIFICAT EN NUTRITION HUMAINE

OBJECTIF

Compléter la formation des médecins, pharmaciens, biologistes, biochimistes, ingénieurs en sciences alimentaires dans le domaine de la nutrition humaine fondamentale et clinique.

ORGANISATION - DUREE

Le cours est organisé sous la forme de 6 modules à option consacrés aux différents aspects de la nutrition humaine (1 module de 2 semaines et 5 modules de 3 jours).

Les leçons sont illustrées par des démonstrations, des travaux pratiques, des présentations de cas, des ateliers de discussions et des visites.

PROGRAMME

- Module 1 : Eléments de base de la nutrition humaine.
- Module 2 : Nutrition et toxicologie.
- Module 3 : Nutrition et obésité.
- Module 4 : Nutrition clinique et malnutrition.
- Module 5 : Diétothérapie.
- Module 6 : Nutrition : facteurs de protection et facteurs de risques.

PUBLIC CONCERNE

Médecins, pharmaciens, biologistes, chimistes, biochimistes, ingénieurs en sciences alimentaires.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Module 1 : Fr. 1'500.- pour 2 semaines.
- Modules 2, 4, 5, et 6 : Fr. 500.- par module de 3 jours.
- Module 3 : Fr. 400.- pour 3 jours.
- Certificat : Fr. 3'000.- (Module 1 + 4 autres).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES - ENSEIGNANTS RESPONSABLES

Service de formation continue UNIL - BEP
1015 Lausanne
Tél. : 021/692.22.90

7 COURS POSTGRADE DE SANTE AU TRAVAIL

OBJECTIF

Former simultanément deux spécialistes de la santé au travail, médecin du travail et hygiéniste du travail, pour répondre aux besoins actuels en Suisse et favoriser la collaboration pluridisciplinaire de ces deux piliers essentiels de la prévention.

PROGRAMME

Formation interdisciplinaire qui comprend les domaines tels que la physiologie du travail, la psychologie du travail, l'ergonomie, la toxicologie, les facteurs de risque à la place de travail, le management du risque, la sécurité, les méthodes et les techniques de mesures, la médecine du travail, l'hygiène du travail. Cette formation fait appel également à des notions telles que l'hygiène et la médecine de l'environnement, les statistiques, l'épidémiologie.

ORGANISATION - DUREE

Le cours est organisé en 23 modules pour la formation de base et 10 modules pour chacune des deux spécialisations : hygiène du travail et médecine du travail.

Prévu sur une période de deux ans, le cours comprend 760 heures de cours et 200 heures de travail personnel. Les modules peuvent être suivis indépendamment.

PUBLIC CONCERNE

Personnes au bénéfice d'un diplôme ou d'une licence de haute école reconnue dans le domaine de la médecine, des sciences. Ingénieurs EPF ou ETS ou toute personne au bénéfice d'un diplôme jugé équivalent.

FRAIS D'INSCRIPTION ET ECOLAGE

- Ecolage : Fr. 1'100.-.
- Participation aux frais : Fr. 5'000.-.
- Un seul module : Fr. 500.-.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Institut universitaire romand de santé au travail
19, rue du Bugnon
1005 Lausanne
Tél. : 021/314.74.21

Premières parutions de

Raisons de santé :

- N° 1 *Burnand B, Paccaud F, eds.* Maîtrise de la qualité dans les hôpitaux universitaires: satisfaction des patients. Lausanne : IUMSP, 1997. CHF 20.-
- N° 2 *Addor V, Fawer C-L, Santos-Eggimann B, Paccaud F, Calame A, Groupe Eden.* Naissances vaudoises 1993-1994 : caractéristiques et facteurs de risque pour une affection chronique. (Rapport EDEN, 1). Lausanne : IUMSP, 1996. CHF 18.-
- N° 3 *Yalcin T, Seker E, Beroud C, Eggli Y.* Planification des lits du CHUV: projections 1994-2005. Lausanne: Hospices cantonaux, 1997. CHF 10.-
- N° 4 *Narring F, Michaud P-A, Wydler H, Davatz F, Villaret M.* Sexualité des adolescents et sida : processus et négociations autour des relations sexuelles et du choix de la contraception. Lausanne : IUMSP, 1997. CHF 30.-
- N° 5 *Eggli Y, Yalcin T, Basterrechea L.* Le système d'information dirigeant des Hospices : conception générale. Lausanne : Hospices cantonaux, 1997. CHF 10.-
- N° 6 *Eggli Y, Basterrechea L, Beroud C, Halfon P, Nguyen N, Perret A, Seker E, Yalcin T.* Tableaux de bord et de suivi conception détaillée. Lausanne: Hospices cantonaux, 1997. CHF 10.-
- N° 7 *Nguyen N, Eggli Y, Ruchet T, Schenker L.* Prévision budgétaire . Instructions, méthode et manuel d'utilisation. Lausanne : Hospices cantonaux, 1997. CHF 20.-
- N° 8 Manuel du Programme « Qualité » des Hospices. Lausanne : Hospices cantonaux, 1997. CHF 15.-
- N° 9 *Meystre-Agustoni G, Jeannin A, Dubois-Arber, F, Paccaud F.* Dépistage du cancer du sein par mammographie : Evolution des conséquences psychologiques négatives chez les participants. Lausanne, IUMSP, 1997. CHF 12.-
- N° 10 *Ferron C, Cordonier D, Schalbetter P, Delbo-Piot I, Michaud P-A.* Santé des jeunes en rupture d'apprentissage : une recherche-action sur les modalités de soutien, les déterminants de la santé et les facteurs favorisant une réinsertion socio-professionnelle. Lausanne, IUMSP, 1997. CHF 20.-

- N° 11 *Narring F, Berthoud A, Cauderay M, Favre M, Michaud P-A.* Condition physique et pratiques sportives des jeunes dans le canton de Vaud. Lausanne : IUMSP, 1998. CHF 20.-
- N° 12 *Berthoud A, Michaud PA.* Accompagnement et prévention des ruptures d'apprentissage : une recherche menée dans les cantons romands. Lausanne : IUMSP, 1997. CHF 20.-
- N° 13 à paraître
- N° 14 *Ferron C, Michaud PA, Dubois-Arber F, Chollet-Bornand A, Scheder P-A.* Evaluation des unités de prévention et de traitements pour jeunes suicidants à Genève. Lausanne : IUMSP, 1998. CHF 20.-
- N° 15 *Addor V, Fawer C-L, Santos-Eggimann B, Paccaud F, Calame A.* EDEN : Incidence et prévalence des affections chroniques à l'âge de 18 mois dans une cohorte d'enfants vaudois. (Rapport EDEN, 2). Lausanne : IUMSP, 1998. CHF 15.-
- N° 16 Les professions de la santé. Guide des formations. Lausanne : Hospices cantonaux, 1998. CHF 20.-



**Bulletin de commande
à adresser à**

Service d'édition et de diffusion - SED
Institut universitaire de médecine sociale et préventive
17, rue du Bugnon
CH - 1005 Lausanne

Téléphone ■ ■ 41 21 314 72 77
Téléfax ■ ■ 41 21 314 73 73
e-mail Claude.Muhlemann@inst.hospvd.ch

Je désire recevoir

	n°	_____
Auteur/s	
	
Titre	
	
	
	Nombre d'exemplaires	_____
<hr/>		
	n°	_____
Auteur/s	
	
Titre	
	
	
	Nombre d'exemplaires	_____
<hr/>		
	n°	_____
Auteur/s	
	
Titre	
	
	
	Nombre d'exemplaires	_____
<hr/>		
La liste complète de nos titres		<input type="checkbox"/>

A l'adresse suivante :

Nom et prénom

Institution

Rue

NPA/Ville

Téléphone/téléfax

